

Articles sur 1851 sur le blog de l'Association 1851

Une étude sur la résistance en Lot-et-Garonne p. 2
Des historiens actuels et 1851 p. 4
Un président face à son assemblée (1851-2001) p. 8
Ted Margadant p. 12
Le canton de Lavit à l'heure du coup d'Etat p. 16
En 1851, ils chantaient, p. 25 (publié sur la Linha Imaginot)
1851 en Tarn et Garonne, p. 29
Les élections législatives de 1848 et 1849 en Midi-Pyrénées
p. 32
Auguste Rozier, chanteur révolutionnaire p. 35
Des femmes dans l'insurrection ? p. 37
Les motivations de l'engagement populaire p. 39
Les villages dans l'insurrection ou la commune face à la
démocratie p. 45

Publié dans le bulletin Association 1851 n°20, juin 2002

Une étude sur la résistance républicaine au coup d'Etat du 2 décembre dans le Lot-et-Garonne

Dans le cadre de l'Université de Bordeaux 3, Bertrand Carbonnier a présenté en juin 2001 une précieuse étude qu'il a intitulée : « La résistance républicaine au coup d'Etat du 2 décembre 1851 de Louis Napoléon Bonaparte en Lot-et-Garonne ». (texte intégral disponible sur ce site)

Dans une première partie il a étudié minutieusement le déclenchement de la résistance républicaine, puis ensuite dans un second temps son déroulement et enfin dans une troisième partie il a souhaité avancer quelques interprétations des journées de décembre.

L'importance de la révolte sur trois secteurs de ce département méritait enfin cette étude globale. Je n'ai pas l'intention de résumer ici ce travail qui entre dans les références à prendre compte sur la question car je préfère concentrer mon attention sur les interprétations de l'événement apportées par Bertrand Carbonnier.

1 – Le rôle des sociétés secrètes

L'auteur analyse finement la mise en place de telles sociétés. « La naissance de véritables sociétés secrètes s'est accélérée sous la pression de trois phénomènes à savoir la répression contre le parti démocrate-socialiste, les rumeurs de coup d'Etat au fur et à mesure que les élections présidentielles de 1852 approchaient et enfin la mise en cause du suffrage universel par le moyen de la loi Baroche datant du 31 mai de l'année 1850. »

A partir de telles considérations, Bernard Carbonnier arrive à reconstituer une carte des sociétés secrètes, avec les lieux, les réseaux et les idées défendues.

Mais au moment du coup d'Etat l'auteur constate : « Les insurgés que nous avons mentionné plus haut agissent tous dans un rayon d'environ dix à vingt kilomètres autour de leurs chef-lieu d'arrondissement ce qui laisse penser que l'action des sociétés secrètes a eu lieu sur un plan assez local, isolée et sans véritable ligne directrice. »

Et c'est à ce point de la démonstration que Bernard Carbonnier mentionne le peu de contact avec le département voisin du Gers où pourtant la révolte a été également très forte. Deux lieux d'insurrection, le secteur de Condom et celui de Nérac, sont très proches et pourtant sans lien.

Je pense qu'il est possible grâce aux divers travaux disponibles dont celui de Frédéric Négrel, d'entamer une réflexion globale sur l'organisation politique à ce moment-là. Comment le « localisme » se constitua-t-il et comment s'articulèrent réseaux et « frontières départementales ». Le mode de scrutin départemental et le développement d'une presse départementale créent une mise en relation des communes qui étaient auparavant le point solide de la socialisation politique. Comment s'incrustent les sociétés secrètes dans ce paysage ? (des sociétés secrètes qu'il ne faut plus confondre avec le Blanquisme par exemple).

Et comment est-on passé de l'organisation des cercles républicains (moins étudié que les sociétés secrètes) à la clandestinité ?

2 – La sociologie de l’insurrection

Sur ce point également Bernard Carbonnier apporte des éléments précis d’étude. Et comme il a pu travailler sur 848 individus réprimés, les résultats paraissent significatifs. «L’analyse de la catégorie des paysans pose un problème puisqu’il est assez inattendu de constater que celle-ci n’atteigne qu’à peine 17,3% de l’effectif total. C’est ici qu’il faut considérer que « l’insurgé de base » a dû bien souvent échapper à l’arrestation et c’est parce que cet insurgé était un paysan que la proportion de ces derniers est assez faible dans nos données. Beaucoup de paysans ont plus suivi qu’agi.»

Il est difficile de couper la sociologie et la conscientisation politique et il est difficile aussi de porter son regard sur le temps court d’une insurrection sans le relier au temps long d’une tradition. Je considère que la répression était pensée politiquement par Morny. Il fit arrêter des personnes dans des endroits sans la moindre révolte car il chercha avec les insurgés, l’élimination totale du parti républicain. Ceux qui avaient été révoqués (instits ou maires) ou ceux qui avaient été condamnés devenaient la première cible des commissions mixtes (souvent les tribunaux de la Seconde république avaient refusés de les condamner). Un homme était à Toulouse en décembre 1851 et il ne fut pas inquiété par la commission mixte de son département mais il fut condamné à l’exil par le département voisin du Tarn-et-Garonne ! Les artisans s’étaient souvent fait plus remarquer que les paysans. Morny pensait pouvoir les récupérer dans le giron bonapartiste. Il put y réussir parfois de manière frappante dans le Gers mais pour le Lot-et-Garonne je suis de ceux qui pensent qu’il existe un lien direct entre la révolte au coup d’Etat et l’élection dans une partielle en 1920 du paysan du Marmandais Renaud Jean, comme premier député communiste de France (je le pense à partir de réflexions de Renaud Jean et à partir de la révolte telle qu’elle a eu lieu dans sa commune en 1851).

Conclusion

Bernard Carbonnier a cette belle dernière phrase : « Un champ d’investigation nouveau peut donc être mis à jour. », à savoir une étude par canton pour mettre en relation crise économique de 1846-1850, votes de 1848 et 1849 et attitude au moment du coup d’Etat. Je partage tout à fait cette réflexion, non que le travail accompli puisse laisser le lecteur sur sa faim (il correspond exactement au but fixé avec un important complément de sources), mais parce qu’il ouvre un nouvel appétit. C’est à la lecture de telles recherches que je ressens encore mieux l’importance de l’Association 1851 qui d’ailleurs me permet de me mettre en relation avec Bernard Carbonnier que je remercie pour avoir bien voulu mettre à ma disposition son si beau travail universitaire.

Jean-Paul Damaggio 31 mars 2002

Des historiens actuels et 1851

Jean-Paul Damaggio

Dans le précieux article de Jean-Marie Guillon (voir dernier Bulletin de l'Association) je note cette juste appréciation : "La " nationalisation " de la mémoire historique n'a fait que s'accroître au cours d'un siècle qui a multiplié les commémorations nationales".

Et cette nationalisation aurait été néfaste à la constitution d'une "légende" autour des résistants de 1851.

Je partage cette observation, sauf dans un cas, qui n'a pas débouché pour des raisons que je voudrais évoquer. Je veux parler de la période 1958-1964 avec l'émergence en France du pouvoir gaulliste et de celui qui y fera face de manière décisive, François Mitterrand.

Si, à travers le livre de Mitterrand ***Le coup d'État permanent***, beaucoup savent les références de ce dernier à 1851, les liens du Général avec ce moment de l'histoire restent méconnus. Pour les évoquer, je veux reprendre sa lettre du 20 mai 1952 qu'il envoya à Henri Guillemin (il la cite dans ses ***Mémoires***). Henri Guillemin venait de publier un livre sur ***le Coup du 2 décembre***, livre rarement cité, et De Gaulle lui indique :

"Peut-être n'avez-vous voulu les voir (les événements), et les faire voir, que dans l'optique de la réprobation, c'est-à-dire sous leur jour le plus mauvais, et condamnable. Mais je crois, quant à moi, que, dans l'affaire, il y eut quelques éléments de meilleur aloi et qui ont joué leur rôle aussi et dans l'âme des auteurs - et d'abord de Napoléon III - et dans l'opinion publique : le désir confus de venger l'abaissement de 1815 était l'un de ces éléments".

Pour Henri Guillemin, ce désir confus de venger l'abaissement de 1815, "Louis-Napoléon Bonaparte n'y songeait pas le 2 décembre" et l'écrivain préfère retenir, chez De Gaulle, une envie de ménager la droite et la gauche.

En fait, le Général et son adversaire Mitterrand sont fascinés par ce coup d'État à la base de la naissance d'un Hugo national. Si, autour des années 1958-1964 la question est abordée, sans déboucher sur l'inscription durable de la résistance au coup d'État dans les mémoires collectives, je pense que cela tient à "l'urbanisation" permanente de notre histoire nationale qui est venue renforcer sa "nationalisation".

Pour m'expliquer je vais prendre cinq exemples récents chez des historiens qui viennent de publier leurs recherches.

- **Nicolas Bourguinat** vient de publier aux Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales **Les Grains du désordre, L'État face aux violences frumentaires dans la première moitié du XIXe siècle.**

Ce livre de 500 pages apporte un éclairage tout à fait nouveau et utile sur les luttes paysannes. Pour aller au-delà de la période étudiée qui s'achève en 1847, il y a un chapitre en guise d'épilogue : "Les voies du politique". Il se centre sur la contestation frumentaire et l'esprit de 1848. Je me permets de citer longuement la conclusion que je partage tout à fait :

"Cette rencontre entre la contestation frumentaire et la scène politique censitaire ou démocratique pourrait donc être rattachée aux discussions menées, à partir notamment de l'œuvre de Maurice Agulhon, à propos du caractère dérivé/hérité ou bien au contraire réflexif/autonome, des aspirations politiques populaires. Les modes cognitifs et les concepts liés à la justice alimentaire redistributive et au " contrat social des subsistances " ont, à notre avis, constitué un des supports possibles de la politisation des masses, un des points d'appui qui ont contribué à populariser la République démocratique et sociale. La culture populaire n'était donc pas a priori étrangère et fermée à celle-ci, et les masses ont fait davantage que la recevoir de l'extérieur. Toute modernisation sociale et mentale, sans doute, suppose de pouvoir faire du neuf avec du vieux. Les mouvements frumentaires avaient toujours été politiques : que le cadre mental et leurs idéaux se soient réinsérés dans un débat national hors de leur sphère d'application originelle prouve surtout qu'un demi-siècle après la Révolution française c'est le politique lui-même qui avait changé".

Mais pourquoi n'avoir pas poussé l'étude jusqu'à la fin de l'esprit de 1848, à savoir les révoltes de 1851 qui me paraissent de nature à justifier totalement cette conclusion du travail de Nicolas Bourguinat ?

- **Jean-Claude Caron** vient de publier chez Aubier, **L'Été rouge, chronique de la révolte populaire en France (1841).**

Pour ce livre, j'en conviens de suite, nous sommes loin de 1851 puisque les luttes évoquées sont celles de 1841. Un sous-titre de chapitre m'a pourtant mis l'eau à la bouche : "Le coup d'État du 2 décembre : épilogue de " l'été rouge " ? Cette partie va développer la question des luttes contre les 45 centimes et n'évoque le coup d'État qu'en quelques lignes faciles à citer :

"En 1859, la ville de Clermont poursuit encore la commune d'Aubière pour des dettes non acquittées, liées aux événements de 1841. C'est alors le temps d'un Second Empire triomphant, un régime auquel les populations révoltées de "l'été rouge" ont apporté un appui massif : " Ces populations d'Aubière et de Beaumont suspendues à la parole de Trélat au mois d'avril 1848, le ployant sous leurs bravos, nous les vîmes apportant à Clermont avec la même ivresse, tambours en tête et drapeaux déployés, l'unanimité des oui dont elles venaient d'acclamer le nom de Napoléon au plébiscite du coup d'État ", se souvient avec amertume Henri Doniol, l'un des défenseurs au procès de Clermont".

Je ne connais pas la nature des révoltes de décembre 1851 dans le Puy-de-Dôme, je sais seulement que 101 personnes furent condamnées à des peines fortes et 197 à des peines faibles. Je ne sais s'il y a un lien entre ces condamnés et les régions de révolte de "l'été rouge" mais je sais que souvent on expédie la question avec la seule phrase d'un témoin dont je ne doute pas de l'amertume mais dont je doute de la clairvoyance. Après le coup d'État, nous sommes entrés dans une phase de suffrage universel contrôlé et si on oublie la dernière donnée - l'aspect contrôlé - (lié à la féroce répression) alors on rate l'analyse.

- **François Ploux** vient de publier à la Bibliothèque de l'Histoire ***Guerres paysannes en Quercy, Violences, conciliations et répression pénale dans les campagnes du Lot (1810-1860).***

Cette fois la révolte contre le coup d'État se trouve dans la période étudiée. Elle n'y bénéficiera pas d'un meilleur traitement. Avec le chapitre "Les paysans contre l'État" j'ai cru entrer dans le vif du sujet et encore une fois quelle déception ! "Le Quercy se distingue de bien des régions françaises par l'absence presque totale de révoltes frumentaires. Les insurrections à caractère politique sont rares, et pour l'essentiel datent de l'annonce du coup d'État du 2 décembre 1851".

Par la suite, François Ploux ne parlera du sujet que pour le Lot et il écrira en conclusion de ce chapitre :

"Il faut enfin insister sur les répercussions politiques des luttes antifiscales de 1848-1849. La question de l'impôt a en grande partie déterminé les choix politiques des paysans du Lot, et en particulier leur soutien à Louis-Napoléon Bonaparte. On ne s'étonnera pas que les paysans, déçus par une République qui n'a pas su répondre à leur attente, n'aient pratiquement pas bougé au lendemain du coup d'État du 2 décembre. Les seuls mouvements de protestation sont localisés dans les villes ou les gros bourgs : Cahors, Figeac, Saint-Céré et Gramat. Des émissaires sont envoyés dans les campagnes, qui ne répondent pas à l'appel. À Saint-Céré on sonne même le tocsin, mais les communes voisines ne réagissent pas. À Floirac, cependant, lorsque, le 9 décembre, le juge de paix de Martel et les gendarmes viennent arrêter un républicain, un rassemblement de 250 personnes se forme pour résister. Mais il s'agit sans doute autant d'une très classique rébellion anti-gendarme que d'un mouvement à caractère politique".

Je conteste tout à fait cette vision sommaire de la résistance dans le Lot, et plus particulièrement de la résistance des paysans. Elle s'inscrit totalement dans une méconnaissance globale du sujet même si les références au travail de J-Y Féré font l'objet d'une note en bas de page. D'où, ensuite, une minimisation d'une révolte de 250 personnes intervenant à un moment où la répression est dans le Lot, aussi féroce qu'ailleurs : 43 personnes subiront de lourdes peines et 124 des peines plus faibles.

- Christian Bougeard vient de publier aux Presses Universitaires de Rennes, Tanguy Prigent, paysan ministre.

À cette occasion, j'ai découvert la trajectoire d'un paysan que je ne connaissais absolument pas. Avec Christian Bougeard, nous allons revenir au point de départ de cet article, à savoir les événements de mai 1958. Cette fois ce n'est pas De Gaulle qui envoie une lettre mais il va en recevoir une de Tanguy Prigent qui lui indique :

"J'ai pour vous mon général, une haute estime, de l'admiration et aussi une affection sincère. Mais les circonstances et les conditions étant ce qu'elles sont, mon exigence consciente de républicain me commande impérieusement de monter sur la barricade pour contribuer à vous barrer la route du pouvoir".

L'historien ajoute : "Sa culture républicaine, forgée à l'école primaire de Saint-Jean-du-Doigt et par ses lectures, lui remet sans doute en mémoire la gravure du député Victor Baudin, tué sur une barricade du Faubourg Saint-Antoine à Paris, le 3 décembre 1851, en s'opposant au coup d'État du prince Président Louis-Napoléon Bonaparte".

Je ne vais pas me plaindre d'un prénom malheureux qui fait d'Alphonse Baudin, un Victor Baudin, car j'ai plaisir à découvrir ce lien entre 1851 et 1958 chez un modeste paysan breton qui résistant à De Gaulle se fera aussi résistant à son parti, à la SFIO, comme Renaud Jean, le paysan du Lot-et-Garonne, résista à son parti, le PCF.

- **Max Lagarrigue** vient de publier aux éditions Atlantica, ***Renaud Jean, Carnets d'un paysan député communiste.***

Ce livre est en fait la publication d'écrits de Renaud Jean qui en 1936 eut le plaisir de se battre aux côtés de Tanguy Prigent entrant au Parlement. Max Lagarrigue en fait une présentation où il ne mentionnera pas l'héritage de la résistance au coup d'État qui est pourtant au cœur de la démarche politique de ce premier député communiste français (il fut le premier député élu sous l'étiquette communiste à cause d'une partielle dans le Lot-et-Garonne en décembre 1920). Et cette référence apparaissait dans les écrits de Renaud Jean et en particulier dans une lettre qu'il envoya à sa mère, de sa prison de député communiste en 1940. Samazan, le petit village du Lot-et-Garonne dont il était maire avait participé à l'insurrection de 1851 et il le savait très bien. La ville toute proche de Marmande était restée trois jours aux mains des républicains qui en furent chassés par l'armée. Mais Max Lagarrigue, comme tant d'autres, trouva sans doute négligeable cette référence aux déportés de 1852, dont Renaud Jean pense qu'ils furent mieux traités, malgré l'immonde répression, que les prisonniers communistes de 1940.

Ce détour, par des publications savantes de 2001-2002, m'incite à quelques remarques de conclusion.

Alors que nous vivons un regain salutaire d'études paysannes sur le XIXe siècle, la marginalisation de la résistance au coup d'État manifeste un phénomène simple : à un moment où le nombre entrait dans l'histoire par le suffrage universel, et alors que ce nombre était d'abord celui des paysans, la conscience savante française est doublement choquée. Le paysan, qu'elle installa à un double poste : celui du bucolique qui vit dans une campagne sage face à la ville pleine de vices, ou celui de l'archaïque qui vit les derniers travers de l'ignorance crasse, est un fantasme qui renvoie à un autre fantasme. Discerner les luttes réelles au sein de paysans différents, pointer du doigt les dimensions progressistes d'une culture en mutation devient un effort trop lourd à conduire. D'où, pour moi, le retour incessant aux résistances de 1851 qui cassent les schémas établis. Cette référence n'a pas débouché nationalement entre 1958 et 1964 car, en fait, De Gaulle comme Mitterrand ne retiennent comme élément d'analyse que l'acte de Louis-Napoléon, et non pas la résistance populaire. Avec Victor Hugo, l'Histoire d'un crime porte l'attention sur la résistance, mais le drame parisien prend toute la place et le titre dit bien qu'en fait c'est le crime qui conditionne le livre. La boucle est alors bouclée et nous sommes enfermés dans le monde des bouffons, ceux qui n'existent que sur les marges du dérisoire.

Dans son article Jean-Marie Guillon montre le rôle de l'Association 1851 dans le succès des commémorations du Sud-est. Je peux confirmer cette analyse au vu des commémorations absentes du Sud-ouest, malgré mes menus efforts, et en tenant compte du fait que des départements du Lot-et-Garonne et du Gers furent aussi au centre de la révolte. Pour continuer de faire bouger la mémoire collective, l'effort en direction de l'histoire paysanne me paraît un des leviers à ne pas lâcher.

Jean-Paul DAMAGGIO

article publié dans le Bulletin n° 21, octobre 2002

Un président face à son assemblée 1851-2001

1 - Dans la constitution de 1848

Après les résultats de la présidentielle de 1848, chacun savait que la Seconde République irait vers un affrontement entre le président élu au suffrage universel direct et les députés. Pour une part, la Constitution contenait en elle-même le coup d'Etat de 1851 ! Bien sûr, l'élection aurait pu porter à la tête de l'Etat un homme respectueux de la république telle qu'elle avait été dessinée, en pensant au modèle nord-américain. Or pour faire émerger un nom parmi des candidats nationaux, il fallait que ce soit un grand nom, c'est-à-dire un prétentieux ! Tocqueville qui fut au cœur des discussions sentit très bien le danger de la machine qu'il mit en place et ses Souvenirs écrits sur le moment restent très précieux pour réfléchir à l'organisation d'une république (pp.230 à 240 de l'édition de poche).

La discussion porta d'abord sur la présence d'une ou deux chambres. " La lutte fut longue et elle dura deux séances ; le résultat n'en fut jamais un instant douteux : car l'opinion publique s'était prononcée avec une grande force en faveur de la chambre unique non seulement à Paris, mais dans presque tous les départements. "

Tocqueville était pour les deux chambres, mais il reconnaît la juste valeur d'un argument en faveur de la chambre unique : " Un pouvoir exécutif exercé par un seul homme que le peuple élirait deviendrait à coup sûr prépondérant si on ne plaçait à côté de lui qu'un pouvoir législatif affaibli par sa division en deux branches "

Dans sa réponse à cet argument Tocqueville indique :

" J'ajoutai que, s'il était vrai qu'un président élu du peuple et possédant les immenses prérogatives qui appartiennent en France au chef de l'administration publique, pût comprimer quelquefois un corps législatif divisé, un président qui se sentirait une telle origine et de tels droits refuserait toujours de devenir le pur agent, et de rester soumis aux volontés capricieuses et tyranniques d'une seule assemblée "

Le comité étudia ensuite le fameux pouvoir exécutif :

" On était unanime pour vouloir confier le pouvoir exécutif à un seul homme. Mais comment élire cet homme, quelles prérogatives et quels agents lui donner, quelle responsabilité lui imposer ? "

Comme sur l'ensemble de la discussion sur la constitution, Tocqueville en pointa la faiblesse. Si Marrast se distingua en demandant l'élection du président par l'Assemblée, c'est qu'il espérait que cette mesure le favoriserait. L'élection au suffrage universel fut donc décidée. " Dans de telles conditions, que pouvait être un président élu par le peuple, sinon un prétendant à la couronne ? "

Pour Tocqueville, les conditions en question sont la centralisation du pays, maintenue par la Révolution de février, qui donnait au président un pouvoir considérable. Quand Louis Napoléon fut élu à l'Assemblée par Paris et trois départements (le 4 juin) alors certains, voyant le danger, voulurent remettre en cause cette élection au suffrage universel direct du président. Il était trop tard. Tocqueville continue :

" Je me souviens que, durant tout le temps que la commission s'occupa de cette matière, mon esprit fut en travail pour découvrir de quel côté devait habituellement pencher la balance du pouvoir dans une république, comme celle que je voyais qu'on allait faire : tantôt je croyais que ce serait du côté de l'assemblée unique et tantôt de celui du président élu ; cette incertitude me jetait dans une grande gêne. Le vrai est que cela était impossible à dire à l'avance : la victoire de l'un ou de l'autre de ces deux

grands rivaux devait dépendre des circonstances, et des dispositions du moment. Il n'y avait de sûr que la guerre qu'ils se feraient et la ruine de la république qui en serait la suite". Vision prémonitoire.

Pris dans ses doutes, Tocqueville tenta de proposer une élection par des grands électeurs, et pour le cas où le président n'aurait pas la majorité absolue au premier tour, une élection pour l'Assemblée. Il copiait parfaitement la constitution nord-américaine. Il ne fut pas entendu sur le premier point mais sur le second.

Puis point crucial :

“ Beaumont proposa que le président ne fût pas rééligible ; je l'appuyai très vivement et la proposition passa ”.

Chacun sait comment s'acheva le conflit entre le président et l'assemblée : l'assemblée fut dissoute puis transformée par un président qui n'avait plus besoin de se faire élire ! Il pouvait se doter d'une couronne !

2 – Dans la constitution de 1958

En 1962, voilà que la constitution en vigueur se dota à son tour de l'élection au suffrage universel direct. Pas question de revenir ici sur ce moment d'histoire pour se pencher plutôt sur le tournant particulier que Lionel Jospin et le PS viennent d'imposer à la dite constitution. En décembre 2001 un projet de loi est lancé pour placer les élections législatives dans l'ombre de l'élection présidentielle. Une simple question de calendrier ? Qui peut le penser quand on se souvient que le mandat du président a auparavant été réduit à cinq ans ? Dorénavant, sauf dissolution improbable ou décès d'un président, toutes les élections législatives suivront une élection présidentielle qui, de fait, décidera de l'orientation politique de la France. C'était le souhait profond du général De Gaulle quand il fit rédiger la constitution actuelle mais la pratique, là aussi, changea les règles : en 1986 une assemblée de droite fut élue et le président socialiste n'ayant pas démissionné, on assista à l'invention de la cohabitation. Encore une fois nous avons un bel exemple de piège politique contenu dans une constitution : en 1986 si Mitterrand avait démissionné comment pouvait-il, de manière crédible, se représenter afin d'appeler les électeurs à le réélire ? Il attendit le terme de son mandat, 1988, pour se faire réélire et dissoudre l'Assemblée afin d'en retrouver une de gauche. Voilà comment depuis 1986, soit en seize ans, nous avons connu neuf ans de cohabitation. N'oublions pas, par ailleurs, que si Chirac a dissous en 1997 c'était dans l'espoir d'éviter une nouvelle cohabitation qu'il voyait venir en 1998. Bref, il fallait en finir avec la cohabitation en rendant l'assemblée dépendante de l'élection du président ! Ce débat mérite d'être étudié en détail car il est totalement surprenant : le PS se faisant le champion du présidentielisme et le RPR jouant aux saintes-nitouches ! Je ne prétends pas traiter le sujet en entier mais, en continuité avec la première partie de l'article, j'ai cherché, dans les débats, l'appel à Tocqueville, comme approche de leur contenu.

C'est au Sénat que j'ai trouvé cet appel, un Sénat où la droite majoritaire chercha par tous les moyens à faire chuter le projet en faisant durer les débats. Voici une entrée en matière qui donne le ton.

Le sénateur M. Louis de Broisia déclara : “ Eh bien, mes chers collègues, rendez-vous est pris devant le peuple, mais la majorité à l'Assemblée nationale devrait écouter le message de celui qui, au début du XIXe siècle, après avoir traversé les affres de la Révolution et beaucoup étudié l'Amérique au travers de Tocqueville, défendait contre le despotisme et la tyrannie la démocratie. ” Présence anecdotique de Tocqueville dans un débat où le sénateur sut se distinguer :

“ Pourquoi, mes chers collègues, faudrait-il empêcher les policiers et les gendarmes de se faire tirer comme des lapins par des criminels ou des voyous ou de se faire

renverser par des fuyards ? Peu importe ! On s'en occupera plus tard ! D'ailleurs aucune proposition de loi ne nous a été soumise sur ce sujet, monsieur le ministre.

M. Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur - C'est scandaleux !

M. Louis de Broissia - C'est effectivement scandaleux de laisser les policiers et les gendarmes se faire tirer dessus ou renverser !

M. Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur - C'est ce que vous dites qui est scandaleux ! C'est indigne !

M. Louis de Broissia - Monsieur le ministre, je connais, moi aussi, des policiers et des gendarmes. Il est scandaleux de laisser les criminels tirer sur les gendarmes et les policiers sans que nous puissions réagir, alors qu'on nous soumet, en urgence, une proposition de loi organique sur le calendrier électoral. Cela, c'est scandaleux !

M. Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur. Je ne savais pas que vous pouviez vous situer à un tel niveau !

Pour bien montrer que la droite voulait inverser les rôles voilà que notre sénateur toquevillien détourna la fameuse expression de Mitterrand : coup d'état permanent.

Le sénateur M. Louis de Broissia : “ Nous ne dénonçons pas aujourd'hui ce que l'on pourrait appeler le “ coup d'Etat permanent ” de Lionel Jospin. Nous dénonçons le “ coup tordu ” porté à la République sous couvert de défense de la Ve République. Nous dénonçons ce que nous appelons, et que nos électeurs, dans nos villes, nos campagnes, nos circonscriptions, nos départements considèrent comme tel, le “ tripatouillage organisé ” à des fins personnelles ou circonstancielles.

Bref la droite considéra qu'il y avait mieux à faire que d'inverser le calendrier électoral. Les hasards de la vie veulent qu'un autre sénateur au nom chargé de noblesse usa aussi de la référence à Tocqueville :

M. Henri de Raincourt : “ On suppose que les Français ne connaîtraient pas la différence entre un député et un chef d'Etat, ou entre un chef d'Etat et un chef du gouvernement dans le cadre d'une cohabitation parlementaire. De peur peut-être que l'électeur ne s'embrouille, le législateur lui mâche le travail, et il le fait pour 2002 seulement. Aussi ai-je envie de dire, avec Tocqueville : “ Que ne lui ôte-t-on la peine de voter ? ”.

Une fois encore présence anecdotique de Tocqueville pour masquer un vrai débat : quel rôle pour le président ? quel rôle pour le député ?

Avec un autre sénateur de droite, voici encore Tocqueville :

M. Pascal Clément : “ Le passage au quinquennat a été une affaire politique. (“ Oui ! ” sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Il semble plutôt que l'on décide de réformer la Constitution tout d'un coup pour se faire plaisir ou pour dire, comme Tocqueville - c'est la seule citation que je ferai parce que je la trouve délicieuse : je crois, a-t-il écrit, qu'en politique la communauté des haines fait presque toujours le fond des amitiés. Eh bien, c'est un peu ce qui s'est passé, et pour le quinquennat et pour l'inversion du calendrier ”.

À présent la parole à Robert Badinter pour le PS. Après avoir démontré qu'il n'y avait dans le projet aucune difficulté d'ordre constitutionnel il se référa lui aussi aux USA : “ Toute Constitution a une logique interne. Un éminent juge de la Cour suprême des Etats-Unis - un homme en tous points remarquable - me disait cet été, alors que j'évoquais le caractère sacré que revêt la Constitution américaine pour le citoyen américain, me disait que, à ses yeux, celle-ci était plus modestement la “ machine qui sert à conserver les Etats-Unis en marche ”. Il n'avait pas prévu, alors, qu'elle aurait quelques ratés à l'automne ! ” Ce caractère sacré oublie la longue suite d'amendements dont Ted Margadant nous expliqua à Montauban qu'ils changèrent souvent la philosophie de la dite Constitution, mais restons en France :

“ Or quelle est en France, depuis 1962, la logique de ces institutions ? Je ne parle pas ici de l'esprit de la loi constitutionnelle : d'autres ont utilisé ce terme qui, chacun le sait, revêt chez les constitutionnalistes, depuis Montesquieu, un caractère très fort. M. Arthuis l'a rappelé en termes simples et, je dois le dire, très éloquents, tous les analystes et tous les Français sont d'accord pour considérer que l'événement essentiel de la vie politique française depuis 1962, c'est l'élection du Président de la République au suffrage universel. C'est une vérité à laquelle nul ne peut refuser son acquiescement. ”

M. Michel Charasse - C'est ainsi !

M. Robert Badinter - À cette occasion, les Français ne choisissent pas seulement une personnalité, un homme ou une femme, ils adoptent aussi un projet dont le Président est porteur ”.

Le PS pouvait-il mieux dire ? Le président porte un projet, sur ce projet une assemblée est élue, et le gouvernement met en œuvre le projet du président ! La boucle est bouclée : le président n'est plus face à une Assemblée mais au-dessus de la dite assemblée ! N'y a-t-il pas inversion des valeurs de la République ?

Robert Badinter insiste : “ Ainsi, pour rétablir la logique de nos institutions, il faut faire élire d'abord le Président et, ensuite, l'Assemblée nationale. ” Il n'est pas là pour changer une Constitution mais pour respecter sa logique !

Et pour être encore plus convaincant Robert Badinter ajoute : “ Si on retient l'autre formule, les députés sont élus en premier. De qui tirent-ils leur légitimité ? Nécessairement, eux aussi, de leur appartenance à un parti politique et du programme qu'ils auront soutenu devant les électeurs. Les élections législatives, de par leur nature, - et ce n'est pas critiquable car cela n'a rien de péjoratif - sont toujours l'affaire des partis politiques.

M. Christian Bonnet, rapporteur. C'est une interprétation très personnelle ! ”

Les communistes et les verts s'opposent à ce projet en se distinguant de l'argumentation du RPR mais au total il fut voté par la majorité de l'Assemblée grâce à une alliance entre le PS et une part de l'UDF (300 pour et 245 contre). La lecture de tous les débats est très utile pour apprécier la qualité de notre république et l'évolution des dernières années.

Depuis nous connaissons les résultats d'avril 2002. Le système favorisa l'extrême-droite, ce qui ne surprendra personne tant sa culture du chef lui est fondamentale, et entraîna la naissance d'un parti du président. La gauche fut K.O. et elle se trouve à présent face à un système qui va accroître les perversions de notre république. Ces quelques lignes veulent poursuivre la confrontation entre 1851 et 2001 qui me paraît très riche, non parce que l'histoire se répéterait ou serait source de leçons. J'ai seulement conviction qu'il n'y a pas d'avenir démocratique sans réflexion historique.

Jean-Paul DAMAGGIO

Publié dans le bulletin n°19, décembre 2001-janvier 2002
Ted Margadant
par Jean-Paul Damaggio

Le 7 septembre 2001 Ted Margadant accepta de venir à Montauban présenter les travaux qu'il publia voici plus de vingt ans, sur le coup d'Etat[1], dans un livre quelquefois cité (dernièrement par Michel Cardoze[2]) mais pas disponible en français : ***French Peasants in revolt***. [3]

Son intervention, sans l'appui de la moindre note, traça d'abord le portrait d'une révolte populaire qu'il matérialisa de belle manière dans son livre, par plusieurs cartes audacieuses, qui sont des références précieuses pour tout chercheur. En ce qui concerne le Sud-ouest je n'y ai pas trouvé la moindre erreur après diverses études minutieuses dans les archives locales. Il se trouve qu'à la fin des années 60, Ted fouilla attentivement les dites archives (nous y reviendrons).

Ce portrait de l'insurrection, les lecteurs du bulletin le connaissent par divers articles et publications de l'association. J'en connais plusieurs qui auraient eu quelques frissons à écouter Ted Margadant parler avec passion de l'insurrection un temps victorieuse, des Basses Alpes. Car il faut le préciser d'entrée, avec son français précis, il captiva l'auditoire par la passion qu'il mit dans ses propos. Je vais donc insister sur un seul point, à savoir l'interprétation des événements. Si les études locales sont indispensables elles ne doivent pas contourner l'effort d'analyse globale sous peine de noyer dans l'anecdote des gestes de portée nationale.

Dans son livre Ted Margadant articula parfaitement les deux en commençant par un récit concret de révolte dans l'Hérault pour ensuite apporter son interprétation. Dès l'introduction il discuta les quatre approches historiques auxquelles donna lieu l'événement et c'est ce qu'il souhaite d'abord rappeler à Montauban. Si l'histoire est souvent l'histoire de succès, l'échec du 2 décembre ne pouvait susciter des tonnes de recherche mais il faut reconnaître les travaux de quatre personnes : William L. Langer, Maurice Agulhon, Philippe Vigier et Karl Marx. Langer porta son regard sur le rôle révolutionnaire des villes, Marx de son côté stigmatisa l'isolement des paysans en les comparant à des patates dans un sac de patates[4] ! Dans cette approche, le soulèvement de 1851 devenait négligeable. Par contre Philippe Vigier, à partir du cas des Basses-Alpes et Maurice Agulhon, à partir du cas du Var, constatèrent l'importance de l'insurrection. Mais, d'après Ted Margadant, pour opérer aussitôt une réduction : dans sa Seconde République Vigier parlera de pseudo insurgés (les paysans s'engagèrent suite à une dépression agraire) et pour M. Agulhon dont les travaux sont multiples sur la question, la révolte sera la preuve de la diffusion des idées des villes dans les campagnes. Ceci est un résumé repris de l'historien Roger Price qui étudia la position des historiens français en question dans ***The French Second Republic***. Au moment de ses travaux, Ted Margadant n'avait pas pu avoir connaissance des travaux divers et précieux de Raymond Huard sur les questions politiques à savoir, pour la période concernée, les premiers chapitres du Mouvement républicain en Bas-Languedoc et Le suffrage universel en France[5].

Fait certain, personne ne plaça le coup d'Etat au cœur de leurs recherches comme le fit Ted Margadant, pour aboutir à un livre sur ce seul sujet pris dans sa globalité nationale (pour le centième anniversaire du coup d'Etat Henri Guillemin se lança

dans cette aventure). Même si le coup d'Etat s'inscrit dans l'histoire de la Seconde République, il a sa dimension propre que l'historien nord-américain a découvert dans les archives départementales après les archives nationales (en Mai 68, il était dans l'Hérault : les grèves de train l'empêchant de monter à Paris, il usa de la plage de Palavas), documents qui l'incitèrent à s'orienter vers une autre conception de ce «non-événement», à partir de la prise en compte réelle du soulèvement paysan.

Au cours de notre première rencontre en décembre 1999 j'avais demandé à Ted Margadant comment il avait décidé de s'orienter vers l'histoire du coup d'Etat et il me fit découvrir alors la richesse de l'historiographie nord-américaine en matière de recherches françaises. C'est à « l'école » de Charles Tilly (quelques livres de lui existent en français)[6] qu'il se forma comme historien et à Montauban en réponse à une question de la salle il évoqua ce phénomène en voie de disparition (on ne remplace pas ceux qui partent à la retraite) au profit d'études sur l'Asie. En même temps, Ted Margadant précise clairement que ses recherches commencées en 1968 doivent aussi leur part aux événements vécus douloureusement. Il était en France quand il apprit que les gardes nationaux avaient tiré sur des étudiants sans armes de l'Ohio. Dans ce contexte, il s'orienta vers l'étude du pouvoir répressif de l'Etat face aux mouvements populaires et depuis il n'a pas quitté ce «filon». Dans le soulèvement de 1851, le pouvoir de l'Etat sautait aux yeux : état de siège, tribunaux d'exception, condamnations massives. Mais qui donc étaient les insurgés ?

Le schéma classique en France veut que les villes soient du côté des lumières, du progrès, de la démocratie, de la culture et que les campagnes soient du côté de l'ignorance, de l'archaïsme et de l'isolement. Or Ted Margadant découvre que les revendications paysannes ne sont pas plus archaïques que celle des ouvriers détruisant les machines, quand ils demandent clairement une banque offrant des taux convenables, quand ils s'accrochent au suffrage universel masculin, quand ils s'impliquent dans les municipalités. N'écartant pas les questions économiques étudiées par Philippe Vigier, il déplace le cœur du problème. Au-delà des questions de dépression il étudie la solidarité économique entre ville et campagne : il découvre des cas où elle existe quand la monoculture de la vigne fait vivre la communauté villageoise (le négociant, l'artisan, le commerçant et les paysans sont tous soumis aux résultats de la vente) ou quand au contraire la polyculture fait que le paysan échange son blé contre du pain chez le boulanger. Et la révolte se produira là où cette solidarité se manifeste car la révolte de 1851 n'est pas une révolte de paysans contre la ville et pas davantage de villages sans appuis paysans (ils sont les seuls à pouvoir faire nombre dans les manifestations mais aussi dans les urnes).

Le monde de la boutique avait souvent des terres et pouvaient mieux comprendre le prix à payer pour la cultiver et souvent en France existèrent les ouvriers-paysans négligés par les historiens or à Carmaux par exemple bien des grèves n'auraient pu avoir lieu si beaucoup d'ouvriers n'avaient pas eu une zone de repli dans les campagnes.

En conséquence les traditions locales purent alimenter les réseaux de solidarité mais en réalité la Seconde République inventa un rapport nouveau aux dites traditions. Et Ted Margadant s'enthousiasma également pour parler des sociétés secrètes qui avaient bien sûr un rapport avec les carbonari mais qui ne s'inscrivaient plus dans la théorie blanquiste. Ces nouvelles sociétés secrètes sont l'effet de la République conservatrice, la riposte aux lois restreignant la liberté, et si elles conservaient des rites, elles étaient plus massives, plus populaires que leurs sœurs aînées.

De même, et là c'est moi qui commente, après deux ans de pratique du suffrage universel, un coup d'Etat ne peut plus s'assimiler à une révolution de palais. Louis

Bonaparte a tenté et réussi le premier coup d'Etat de l'ère démocratique, en conséquence un coup d'Etat authentique, qui secouera le pays tout entier et non quelques initiés dans les cercles du pouvoir. Et à propos de cercles, ceux qui naquirent sous la Seconde République sont inséparables de dites Sociétés secrètes. En clair, le mouvement de 1851 regroupa non pas une catégorie sociale mais bien les réseaux possibles de la solidarité villageoise basés sur le point de fusion du sens politique : la commune.

Ted Margadant mena par exemple une étude minutieuse sur les rapports entre l'insurrection contre l'impôt des 45 centimes et celle du 2 décembre : il n'y a pas recoupement. La première avait à voir avec les anciens lieux de jacqueries (un terme que le Second Empire et des Républicains rendirent négatif) ; la deuxième avec les lieux majeurs de l'implantation de la gauche pour les décennies suivantes et malgré la féroce répression. Voici donc une autre confirmation de la nature politique nouvelle de la riposte de 1851.

L'historien note l'archaïsme sur un seul point : la prise d'armes. Un archaïsme imposé par le coup d'Etat lui-même, un archaïsme cependant, puisque cette forme d'action sera la dernière sauf bien sûr pendant la Résistance du fait des circonstances (peut-être un historien fera sur ce point aussi l'étude du rôle des paysans ?).

Le débat

Les trop rares présents comprirent, par la forme d'intervention, que l'historien était surtout venu pour débattre et personne ne fut déçu puisque les questions fusèrent. Quels rapports entre le maître et l'élève, entre Napoléon et Napoléon le Petit ? Par la date, le 2 décembre, le rapport est inscrit dans le temps, mais peut-on aller au-delà ? Aussitôt se pose la question de l'interprétation que l'on a du règne de Napoléon 1er. Continueur de la Révolution qui aurait capté de ce fait l'amour des paysans ? Gloire nationale qui aurait flatté le sens nationaliste ? La compagne de Ted Margadant est aussi historienne du 19ème siècle français et ensemble on peut se demander s'ils n'ont pas vécu, dans une vie antérieure, cette période de l'histoire car aussitôt Ted nuance le tableau : les guerres de la révolution firent des milliers de déserteurs dans les campagnes tout en faisant des milliers de morts mais il est vrai que les récits des survivants captivèrent les générations suivantes. J'ai alors repensé à l'exemple de Léon Cladel qui avait un grand-père ancien soldat de l'an II et un autre ancien déserteur et qui préféra toujours l'ancien soldat de l'an II tout en ayant eu un grand-oncle qui fut le seul guillotiné de Montauban en 1793. Donc pour expliquer le soutien paysan au Napoléon de 1848, la référence au premier est utile mais entre 1848 et 1851 la conscientisation est allé vite et la part des paysans qui soutiendra longtemps le bonapartisme ne peut faire oublier la part qui s'y opposa. Avec toujours cette question : pourquoi ?

Quels rapports entre la loi sur l'héritage qui obligea les paysans à partager et le non-soutien dans ce cas à Napoléon ? Dans bien des endroits, Ted Margadant note que les paysans pour éviter le morcellement des terres pratiquèrent le contrôle des naissances et que l'ensemble du Code civil et son application dans la société mériterait des études.

Quels rapports entre la religion et les lieux d'insurrection ? Ted ne fit pas une étude systématique de la question dans son livre, il note simplement dans la Drôme, les influences protestantes. Pour ma part j'ai tenu à rappeler le rôle des curés rouges dans le cadre d'une révolution qui retenait le Christ comme premier des socialistes et

face au contraire à une hiérarchie qui aussitôt après le 2 décembre vola au secours du futur empereur.

Comment saisir la dictature issue du coup d'Etat ? Pour Ted Margadant Louis Napoléon Bonaparte n'eut pas besoin de chemises noires ou de SS, il n'a rien à voir avec Hitler. Il imposa son pouvoir par les structures de l'Etat et par elle il gracia, dès qu'il le put, les victimes qui acceptèrent de se soumettre. Il inventa la presse officielle, la candidature officielle, l'église officielle etc....

Pourquoi les révoltés de 1851 sont des fantômes ?

Pour Ted Margadant c'est toute l'historiographie du 19^{ème} siècle qui tombe dans l'oubli sauf dans des cadres nouveaux comme l'étude des représentations (la place des femmes) et l'épouse de Ted travaille dans ce cadre pour la période Louis Philippe. Les années 60-70 étaient des années propices à l'interrogation sur la naissance de classe ouvrière car elle était considérée comme un pilier du mouvement social. Ted Margadant confirma ainsi que les historiens travaillent d'abord dans l'actualité.

En conclusion, pour mettre l'eau à la bouche des lecteurs, voici la table des matières de son ouvrage :

Introduction ; Les structures régionales de la révolte ; Les fondations économiques de la mobilisation paysanne ; La géographie sociale de la révolte ; La dépression agricole et les bases sociales de l'insurrection ; La modernisation politique et l'insurrection ; La construction souterraine ; Les sources des solidarités montagnardes ; Les dirigeants du peuple ; La répression ; La dynamique des mobilisations armées ; la violence collective ; le triomphe de la contre-révolution ; conclusion.

Jean-Paul Damaggio

[1] Dans le cadre d'un débat du journal **Point Gauche !** 82210 Angeville qui en publia un compte-rendu dans son numéro 55

[2] Mes Suds, Michel Cardoze, éditions lpm, 2001

[3] French Peasants in Revolt, The insurrection of 1851 Ted W. Margadant, Princeton University Press, 1979

[4] Le 18 Brumaire, Karl Marx, éditions sociales (les défauts du livre ne lui enlèvent pas de grandes qualités)

[5] Le mouvement républicain en Bas-Languedoc 1848-1881 Raymond Huard, Presses de la FNSP, 1982 et Le suffrage universel en France, Aubier, 1991.

[6] Les révolutions européennes 1492-1992, Charles Tilly, Seuil, 1993

Le canton de Lavit à l'heure du coup d'Etat de 1851 texte d'une conférence de Jean-Paul Damaggio

Avec André Dupuy nous nous croisons depuis 20 ans et je dois d'abord le remercier pour le travail d'historien qu'il accomplit avec persévérance depuis tant d'années. Quand nous avons commencé à échanger nos informations au sujet de Mary-Lafon, je ne pensais pas qu'un jour sa Lomagne me serait proche au point d'y habiter. La vie réserve toujours des surprises et celle qui me fait intervenir aujourd'hui, devant vous, doit se classer parmi les plus heureuses. En effet, le sujet que je vais évoquer me tient particulièrement à cœur.

Comment caractériser Lavit et son canton en 1851 ?

Population	1850	1901
Lavit	1622	1255
Asques	387	251
Balignac	130	88
Bardigues	549	359
Castera-Bouzet	505	353
Grammont	722	432
Lachapelle	502	289
Mansonville	876	530
Marsac	603	418
Maumusson	229	110
Montgaillard	632	370
Poupas	420	257
Puygaillard	301	191
St Jean du Bouzet	293	192
Total	7771	5095

Sur 7771 habitants le canton a perdu en 50 ans 2676 personnes soit 35% de sa population alors que dans le même temps la population globale de la France augmentait nettement. Entre 1848 et 1851, les habitants avaient-ils conscience de ce risque considérable dans un endroit à dominante rurale ? Je reste depuis des années avec cette interrogation. Où sont partis les habitants et comment ? Cette évolution économique favorisa-t-elle l'engagement républicain dans le secteur ? Car en effet Lavit et son canton furent républicains.

Une nette influence républicaine

Les élections de 1849 resteront dans l'histoire comme une élection de référence pour quatre raisons :

- pour la première fois le conflit gauche/droite est très clair.
- pour la première fois les électeurs pourront se prononcer au suffrage universel, en connaissance de cause.
- pour la première fois ce suffrage universel, masculin il est vrai, s'appuie sur une presse relativement libre.
- pour la première fois l'élection fut précédée d'une réelle organisation politique des citoyens (par divers comités).

En Tarn et Garonne les démocrates font une percée (3 élus sur 5) au point que le notable orléaniste Léon de Maleville est battu. Avec 32 %, le canton de Lavit est dans

le groupe des 7 cantons au-dessus de 30% pour la gauche: Moissac (45%), Castelsarrasin (40%), Molières (40%), Lauzerte (45%), Montpezat (36%) et Montaigu (36%).

La caractéristique de cette influence tient nettement au rôle des militants républicains : sauf Molières dont le résultat est étrange, tous les autres cantons possèdent en leur sein des responsables républicains courageux qui se distingueront en 1851. Des montagnards influencent les habitants qui à leur tour leur donnent de l'influence. Aucune étiquette « d'appareils » politiques ne peut servir de référence. Ce lien direct entre les personnalités et leurs soutiens s'établissaient le plus souvent au cabaret. Pour Lavit le personnage clé de cette action montagnarde s'appelle Eugène Joseph Bach et il est pharmacien.

Comment expliquer cette influence républicaine ?

Elle semble prouver que Lavit est beaucoup plus sous l'influence de la Gascogne par le lien avec le Gers que sous l'influence du Tarn-et-Garonne car le réseau républicain vient surtout de l'Ouest du Gers. Une grande réunion tenue à Beaumont de Lomagne prouvera que les divers circuits républicains du Gers font entendre leur voix dans cette partie du Tarn-et-Garonne comme ceux d'Agen influenceront Lamagistère et Moissac.

Cette donnée géographique prise en compte, la question reste entière et Joseph Dagnan, dans sa volumineuse étude, en reste au stade du constat de l'engagement républicain d'une partie du Gers sans apporter aucune explication. Pourquoi le Gers a-t-il connu une révolte contre le coup d'Etat et pas l'Ariège ? Bien sûr, à cause de personnalités décidées mais les personnalités à elles seules ne peuvent rien.

Pour Lavit, un document me permet de mesurer la profondeur de l'engagement républicain au sein du peuple. En 1881, la République décida d'indemniser les victimes du coup d'Etat et voici la lettre envoyée à la commission par Jean Baptiste Cazeneuve ferblantier à Lavit :

« Il y a d'abord les victimes du coup d'État qui ont été brutalement frappées, transportées, emprisonnées, celles en un mot qui ont subi les mauvais traitements en usage en cette malheureuse époque. Il y a aussi les victimes qui ont été frappées hypocritement, par derrière, celles qui ont été toujours poursuivi par la haine des maîtres de cette époque. Par mon commerce je travaillais surtout pour les maisons riches. J'étais à Lavit depuis 1846. En 1848 j'ai pris le parti des Républicains. J'ai soutenu le maire républicain de l'époque. »

Dans sa lettre Cazeneuve expliquera que ce maire se ralliera ensuite à l'Empire et il le traitera donc de renégat, qu'il était membre de la société de musique où il jouait le rôle de ménestrier, et qu'il allait donner des bals partout où il était appelé. Ce personnage social trace ainsi un portrait de la petite ville.

Après le 3 décembre on lui demandait toujours s'il était encore républicain et comme il répondait oui, les riches s'étonnaient car il n'était pas un pillard. A quoi, cet homme simple, répondait par l'évidence : « il n'y a pas de pillards républicains ». A l'âge de la presse de masse, la campagne de presse contre les insurgés avait été la première grande intoxication réussie de l'opinion. Joseph Dagnan donne quelques exemples de mensonges grossiers qui circulèrent à l'époque. L'engagement du ferblantier lui ayant valu, comme à bien d'autres, la perte de ses revenus, il s'adresse à la commission tout en sachant qu'il n'y aura d'indemnisation que pour les victimes du premier degré « celles brutalement frappées » mais ainsi il attire l'attention sur « celles frappées hypocritement ». Son témoignage prouve que si les archives ne disent rien sur la réaction contre le coup d'Etat à Lavit, il n'en demeure pas moins qu'une répression insidieuse se fit jour et elle témoigne par contrecoup de l'engagement républicain de

quelques hommes. A ce ferblantier Cazeneuve, on peut ajouter le sieur Pellefigue, ancien instituteur habitant à Gramont qui demande une indemnité pour avoir été obligé de donner sa démission en 1853.

Bach, le cas d'un pharmacien

Qu'est-ce qu'un pharmacien à Lavit en 1851 ? J'aurai aimé pouvoir tracer un portrait social de cette fonction d'autant qu'ensuite je vais parler d'un médecin mais mon ignorance m'en empêche.

Ce pharmacien attira d'abord notre attention à cause de ce portrait extrait d'un rapport de police de 1853 :

Bach 43 ans socialiste très exalté propagandiste zélé exerçant de l'influence sur la canaille du canton, poursuivi pour colportage de mauvais écrit, condamné pour outrage public envers le juge de paix. Dangereux.

Auparavant, juste après le coup d'État voici le rapport de police :

Bach, de Lavit, 40 ans : Chef du socialisme dans le canton de Lavit, le plus mauvais sous le rapport politique de l'arrondissement de Castelsarrasin. Son officine était le rendez-vous de tous les démagogues de la contrée. Poursuivi l'année dernière pour avoir apposé deux cents fausses signatures sur une pétition contre la loi électorale, fait qu'il avoua, il fut acquitté par le jury. Bach a été condamné il y a trois mois à un mois de prison pour outrage public envers Mr le juge de paix de Lavit.

L'expulsion du territoire français est demandée par le rapport de police.

Deux autres cas :

Lafourcade, 50 ans Ex-instituteur public de la commune d'Asques, révoqué de ses fonctions en 1850 pour propagande anarchique ; meneur du socialisme et lieutenant de Bach dans le canton. Il a porté le désordre et la division dans toutes les communes où il a enseigné. Lafourcade est un démagogue incorrigible. La révocation qui l'a frappée n'a fait qu'augmenter sa haine contre la société. Il est un obstacle au rétablissement de la tranquillité dans la commune de Mansonville. L'expulsion est demandée.

Massoc tisserand à Mansonville ex-correspondant de la société pour la propagande démocratique et sociale dirigée par Eugène Carpentier dont le siège était à Paris rue des Bons Enfants. Il professe les opinions démocratiques les plus exagérées et cherche à les propager. L'expulsion est demandée.

Pour connaître un peu les événements de 1851, les rapports de police sont malheureusement les documents de base.

Dans le Gers voisin, Joseph Dagnan a accompli un travail extraordinaire pour faire connaître le soulèvement populaire d'une bonne partie du département avec des sources diverses car les milliers de républicains insurgés ne purent être rayés d'un trait de plume. Pour Lavit nous ne sommes pas dans le même cas : en Tarn et Garonne le journal officiel, le seul à exister, Le Courrier du Tarn-et-Garonne ne dira rien, les témoignages n'existent pas et il faut donc chercher la réalité dans les interlignes de pauvres sources disponibles. La première est donc ce portrait rapide de Bach le pharmacien en date de 1853 car la surveillance des opposants potentiels à l'Empire était minutieuse. Si en 1853, Bach est encore un « socialiste très exalté », nous pouvons supposer qu'en 1851, il tenta de riposter au coup d'Etat.

La différence avec le Gers tient aussi au fait que, l'insurrection partit du chef-lieu des départements pour se diriger ensuite vers le chef lieu de canton. Si d'Auch à Lectoure le vent de la révolte suivit rapidement les routes du Gers, à l'extrémité du

département du Tarn-et-Garonne où l'impulsion montalbanaise fut faible, les informations sur le coup du 2 décembre durent arriver après la bataille.

A l'État Civil de Lavit, je découvre Bach au registre des naissances le 17 mai 1841. Il est âgé de 29 ans (donc le document de police lui donnant 43 ans en 1853 le vieillit un peu), il habite Lavit, son épouse Jeanne Marie Clémence Lafforgue-Laprade à 23 ans et ils ont un garçon qu'ils appellent Barthélémy Frédéric. Un propriétaire, Firmin Eloi Laborde (29 ans) et un huissier Etienne François Redon (35 ans) sont les témoins. Je ne peux savoir s'il est originaire de Lavit car je n'ai pas découvert son mariage.

Barthélémy est le prénom du grand-père.

Il a aussi signé sur le registre pour le mariage de Bourthouliou Guillaume avec Suzanne Crubilié en 1847.

Maintenant voyons de quel procès il s'agit en 1851.

Il a fait signer une pétition célèbre, celle d'Emile de Girardin qu'il a repris du journal La Presse, une pétition contre le projet de loi électorale de 1850 qui va restreindre le droit de vote. Le suffrage universel n'est pas remis en cause mais soumis à quelques conditions dont la plus importante concerne la condition de résidence : il faut avoir trois ans de présence dans la commune pour conserver le droit de suffrage. La loi ayant été votée tous les observateurs découvriront que 30 à 40% d'électeurs populaires sont rayés des listes et pas seulement parmi les ouvriers mais aussi dans les campagnes. Une manière de vérifier qu'à cette époque-là la population rurale était très mobile.

La pétition disait ceci :

« Le mandataire qui anéantit le droit du mandat détruit son mandat. Voilà le principe, tirez-en les conséquences. Sachez-le, députés, voter le projet de loi électorale qui vous est présenté c'est voter la loi sur laquelle on s'appuiera demain pour proposer votre dissolution. » C'est un peu ce qui arriva.

Voici le tableau officiel de la situation :

« Dans le courant du mois de mai 1850 la présentation du projet de loi sur la réforme électorale devint pour les partisans du désordre une occasion qu'ils voulurent exploiter pour causer de l'agitation dans le pays. Ils voulaient prouver à l'assemblée législative que la loi était repoussée par l'opinion publique. Pour cela des pétitions contre la loi partirent de Paris et des grands centres de population et furent envoyées dans les plus petites cités ou des individus du parti avancé les colportèrent de maison en maison et dans les lieux publics pour solliciter des signatures et comme les signatures ne venaient ni assez vite ni en assez grand nombre au gré des propagateurs de cette pétition, ils eurent recours à des signatures fausses ou simulées, ainsi le droit de pétition se trouva faussé par ceux-là même qui prétendaient professer le plus grand respect pour la doctrine démocratique.

Bach est l'agent le plus actif du parti démocratique dans le canton de Lavit. Toutes les fois qu'il a été question dans cette contrée d'adresser à l'assemblée législative des pétitions favorables aux idées de ce parti, il fut toujours mis en avant pour faire colporter ces pétitions et pour se procurer le plus grand nombre de signatures.

Sur sa pétition trois signatures sont exactes Bach Duprat Lafourcade et soixante et une de la main de Bach sont fausses. Les personnes auxquelles les signatures sont attribuées ont déclaré qu'elles n'avaient ni signé ni donné à personne mandat de signer pour elles. »

Nous retrouvons ici le dénommé Lafourcade.

Les documents du procès permettent d'apprendre que Bach a déjà fait signer une pétition en faveur du représentant du peuple, Detours, et une autre afin de demander la réduction de l'impôt sur les boissons.

Concernant la pétition en faveur du maintien du suffrage universel masculin, il dira suite, à sa lecture :

« Voilà bien notre affaire. Il faut que chaque localité fasse sa pétition. »

Plus tard, pour expliquer les fausses signatures il dira qu'à un moment quelqu'un lui a pris la pétition et la lui a ensuite rapporté mais sans se faire connaître. Car en effet les 250 personnes qui sont sur la liste disent toutes qu'elles n'ont jamais signé pour ne pas savoir ou pour ne rien connaître du texte, et en conséquence l'accusation de faux pourrait conduire Bach en prison. L'accusé Bach est parvenu, jusqu'au 28 mai 1851, à se soustraire aux recherches de la justice. Ce jour-là la Cour d'appel de Toulouse considère qu'il doit passer en cours d'assises à Montauban. La contrainte par corps est décidé.

Auparavant, du 23 avril 1851 au 10 mai des experts avaient étudiés les signatures. Paul Maupas, Labarthe juge de paix demanda aux experts écrivains de comparer « la signature de Bach apposée la première à la pièce incriminée avec chacune de celles qui viennent à la suite pour savoir si toutes les signatures ne sont pas indistinctement l'œuvre exclusive du sieur Bach ».

Travail achevé le 10 mai au prix de 452 F avec ce résultat :

« Il est résulté du rapport des experts que le dit Bach est l'auteur de la plupart des signatures apposées à la pétition contre la réforme électorale dont il s'agit dans l'instruction que dès lors il est urgent de saisir le dit registre et de le placer sous la main de la justice. »

Voici le nom de quelques personnes sollicitées pour étudier les signatures ce qui donne un aperçu de la réalité sociale (j'ajoute la photocopie du document de la liste des témoins pour montrer le travail soigneux de l'instruction, un travail pas aussi soigneux dans bien d'autres circonstances) :

Jean Saint Come notaire à Lachapelle ; Monsieur Corne maire de Maumusson ; Monsieur Orliac maire de Mansonville ; Bernard Moulins desservant à Gramond ; Dubor notaire à Beaumont ; Maupas maire de Montgaillard ; Gibily notaire à Lavit ; Labordel notaire à Lavit ; Cantaloup maire de Poupas ; Dauch trésorier de la fabrique de Maumusson ; Marfan maire de Lavit.

Lundi 23 juin débat à la Cour d'assises Bach est en prison. Au cours des premiers interrogatoires du 11 juin, Bach explique et nie tout.

« Il réfute les renseignements qui nous ont été retransmis il évoque le receveur de l'enregistrement M. Touchois alors en résidence dans cette ville abonné à La Presse. Bach détache la bande du journal contenant la pétition qui a été adressée à Detours et déposée sur le bureau de l'assemblée législative. »

Depuis ce receveur, Touchois, abonné à La Presse et donc source du « mal », est à Barjols arrondissement de Brignoles dans le Var, un lieu où la révolte contre le coup d'État a été forte.

Bach prend comme avocat Maître Mannau qui est un personnage important (il sera poursuivi suite au coup d'État et deviendra beaucoup plus tard un défenseur de Dreyfus). Ce dernier a dû lui suggérer de plaider coupable au nom de la bonne foi puisque tel est le compte-rendu que le Courrier du Tarn-et-Garonne nous donne des débats. Sur cette base, au grand désespoir sans nul doute de ses adversaires, le jury acquitte Bach ! Le jury dut considérer qu'imiter des signatures pour une si bonne cause n'était pas un fait très grave d'autant qu'il fallait, c'est vrai qu'elles parviennent vite à l'Assemblée législative avant le vote de la loi. En même temps, cela montre les limites des pratiques démocratiques du temps.

« Courrier du Tarn-et-Garonne 26 juin 1851 :

Bach est sur le banc des accusés comme prévenu d'avoir apposé sur une pétition des signatures fausses. 95 témoins dont les noms figuraient sur les dites pétitions

déclarent les uns après les autres qu'ils n'ont jamais signé. M Bach ne nie pas avoir commis les faits qui lui sont imputés, mais il déclare avoir agi de bonne foi, et ne pas avoir eu l'intention de commettre un faux en écriture privée. M Gayral Procureur de la République qui occupait le siège du ministre public a soutenu l'accusation avec cette force de dialectique puissante et serrée qui est le côté caractéristique de son talent. La défense de M. Bach a été présentée par Maître Mannau avec son habileté et son éloquence ordinaire ; il s'est attaché principalement à plaider la question de bonne foi.

Après un résumé lucide, clair, mais surtout très énergique de M. Labaume ; président, le jury est entré dans la salle des délibérations et en est sorti bientôt après apportant une réponse négative sur les 120 questions qui lui étaient soumises. En conséquence, M. le président a ordonné la mise en liberté immédiate de M. Bach.

On causait hier et avant-hier, dans quelques salons de la ville, de l'affaire Bach, et on parlait beaucoup du résumé véritablement remarquable de M. le président Labaume. On citait surtout le passage dans lequel le magistrat avait parlé d'un apothicaire de village préparant des drogues socialistes, d'après la formule de Girardin ! » (26 juin)

Bach sera ensuite cité à plusieurs reprises dans le Courrier du Tarn-et-Garonne d'octobre 1851 comme accompagnateur de Detours dans sa tournée de compte-rendu du mandat électoral. Son engagement profondément républicain ne peut pas faire de doute.

Le cas d'Antoine Marfan

Dans le rapport de police de 1853, un autre homme est mentionné de manière plus douce et ce cas peut nous aider à comprendre la diversité des engagements républicains.

Marfan Antoine ancien maire après 1848 ex conseiller général assez honnête homme, très riche, sans aucune capacité, poursuivant la popularité et les honneurs prêchant l'égalité, beau-frère du docteur Larramet petit-fils d'un célèbre usurier.

Maupas était conseiller général en 1848 et le resta jusqu'en 1852. A cette date une bataille féroce oppose Benech prof de droit à la fac de Toulouse et Marfan. Les résultats sont les suivants le 3 août 1852 : Bénech 1094, Marfan 869 et De Marsac 7. Cette candidature de Marfan montre qu'il tente d'obtenir les faveurs du nouveau régime et une lettre du 24 juillet 1852, de Marfan au préfet, confirme qu'il se voulait proche du pouvoir :

« Je me trouve en opposition avec la famille qui gouverne notre canton d'une manière un peu vexatoire et j'ai dû me mettre sur les rangs pour empêcher cette famille d'introduire dans l'administration un nouveau membre. »

Ce n'est pas la position du sous-préfet qui dans une lettre au préfet du 19 août 1852 rendra compte ainsi des agissements de Marfan :

« J'ai eu l'honneur de vous informer que la lutte électorale avait été très vive dans le canton de Lavit où les amis du sieur Marfan avaient employé toutes sortes de moyens pour faire réussir sa candidature. Je me suis occupé avec Monsieur le Procureur de la République de rechercher ce qu'il y aurait de criminel dans les manœuvres qui avaient ému l'opinion publique. Le magistrat va traduire disciplinairement devant le tribunal de première instance M Laborde notaire à Lavit pour avoir, dans son étude : 1°) changé les billets des électeurs, 2°)menacé les débiteurs de ses clients de poursuites immédiates s'ils ne votaient pas pour M. Marfan, 3°)cherché à influencer le maire de Balignac par promesses ou menaces.

Le sieur Bergé-Lapierre domestique de M. Massoc ex maire de Marsac, révoqué en décembre 1851 sera traduit devant le tribunal de police correctionnelle pour avoir voté deux fois pour M. Marfan, dans les communes de Marsac et de Montgaillard.

J'aurai l'honneur de vous faire connaître, Monsieur le Préfet, le résultat de ces poursuites qui étaient bien nécessaires pour diminuer l'arrogante audace des démagogues du canton de Lavit. Je regrette que vous n'ayez pas jugé à propos de faire opérer une perquisition chez M. Marfan pour rechercher les écrits anarchiques qui lui sont envoyés de Belgique. Ces hommes sont incorrigibles malgré les protestations qu'ils font ou seront faire par leurs parents. »

Voici le portrait de Bénech, le gagnant de l'élection :

Raymond Bénech, né le 20 juillet 1807, qui paie 12 000 F d'impôts, un ancien orléaniste est présenté comme ambitieux par les documents officiels de 1852. Chevalier de la légion d'honneur il semble avoir été membre du conseil général de 1841 à 1848. Il va battre en 1852 « Marfan démocrate exalté » Le document officiel ajoute : « Influent dans le Conseil général mais très peu dans son canton dont son emploi le tient éloigné. Il fut rapporteur de la commission qui rédigea l'adresse à Napoléon lors de son passage à Montauban ».

En 1869 ou 1870 Marfan tient sa revanche : il est maire de Lavit et conseiller d'arrondissement.

Un article du 7 août 1851 du Courrier du Tarn et Garonne mentionnera Marfan qui était alors conseiller d'arrondissement. En voici le contenu :

« Une lettre que nous venons de recevoir de Castelsarrasin nous apprend que M. Marfan membre du conseil d'arrondissement pour la canton de Lavit a proposé au conseil d'arrondissement d'émettre un vœu pour que la Constitution ne soit pas révisée. Cette proposition a soulevé naturellement une discussion agitée mais cependant toujours convenable après laquelle le conseil a repoussé à une très forte majorité la proposition de M. Marfan. »

A ce moment-là Le Prince-Président tentait de faire modifier la Constitution pour obtenir l'autorisation d'être à nouveau candidat à la présidence de la République (la Constitution limitait la présidence à un mandat). Cet engagement de Marfan prouve non seulement ses idées républicaines mais aussi son activisme car le plus souvent les conseillers d'arrondissement n'osèrent pas poser la question.

Le cas de Basile Cassaignau

Certains dans l'assemblée connaissent bien mieux que moi la langue occitane et le cas de Basile Cassaignau (1821-1904) aussi sont-ils en droit de s'étonner de le voir apparaître dans mon intervention ! Le docteur Basile Cassaignau n'a strictement rien d'un homme politique pourtant je ne peux laisser passer sans sourciller deux textes qu'il décida de maintenir dans son recueil publié en 1856 !

Il s'agit de deux textes datés du 16 novembre 1850 et de juin 1851 où le sympathique docteur nous offre une profession de foi nettement républicaine. J'ai seulement consulté l'édition de 1881 aux archives du Lot et Garonne (étrangement à Montauban Cassaignau est tout autant absent des Archives que de la BM or à la BM Antonin Perbosc avait fait un travail minutieux pour rassembler les écrits en occitan). Je ne sais donc si la préface a été changée et si les deux poèmes républicains ont été ajoutés en 1881 mais pour mon propos ce point est secondaire.

Il me confirme qu'un homme, aimé de son peuple, un érudit dans sa langue occitane – au point de répondre à Mistral sans s'aligner sur ses désirs - , s'il soigna son écriture sur les papillons, n'oublia pas, à l'heure grave de 1851, d'éclairer le peuple sur ses devoirs électoraux. Par rapport à l'ensemble de sa production publiée dans ses **Fantasios**, deux poèmes républicains représentent bien peu, pourtant, à le lire, on peut en déduire qu'ils ne furent pas les seuls : « Armez vous d'un bon bulletin et moi de ma plume qui crache » dit-il aux paysans. J'ai même la conviction que pour lui comme pour des milliers d'autre français, la Seconde République fut son école de

l'écriture. Je pense qu'une belle biographie de ce médecin des pauvres serait un apport considérable à notre connaissance de l'histoire de la médecine. Le médecin du pauvre, présent dans Madame de Bovary, se cherche souvent au carrefour du combat républicain et du combat pour la science. La grande originalité de Cassaignau c'est qu'il sait mener ce combat en respectant le peuple qu'il connaît bien dans ses générosités comme dans ses bassesses.

Souvent les historiens pensent que les médecins rouges s'engagèrent pour condamner la misère du peuple qu'ils côtoyaient. Je penche plutôt pour un engagement républicain en faveur du savoir, de l'éducation, de leur métier, engagement qui n'est pas en contradiction avec le précédent mais qui en retire une face charitable : la meilleure aide qu'un médecin pouvait apporter au peuple c'était, non pas une bonne politique, mais des soins efficaces. Basile Cassaignau est, de ce point de vue, exemplaire quand il donne des conseils à son fils : tout en montrant les difficultés du métier, il en tisse un tableau plein de passions. Je le répète, je suis prêt, sur cette question comme sur d'autres, à entendre toutes les critiques. Je considère le débat ouvert.

A présent, personne ne s'étonnera de lire dans les rapports de police dressant la liste des personnes à surveiller :

Casseigneau, officier de santé, le Caussé, 36 ans, opinion très avancée.

Conclusion

Ce portrait en pointillé de Lavit au moment du coup d'Etat n'apporte aucune révélation d'insurrection. Il se contente d'attirer l'attention sur un tissu républicain complexe et sur quelques faits nécessitant la poursuite des études sur ce moment d'histoire souvent minimisé. Je joins en annexe de ce travail deux articles qui peuvent le compléter :

- Un cas à Beaumont de Lomagne étudié dans le Trait d'Union de Larrazet.
- Une situation dans le canton de Saint-Nicolas présentée dans un numéro spécial du journal Point Gauche !

Avec les trois cas présentés nous avons la démonstration de la diversité d'engagements républicains. Nous trouvons le notable républicain avec Marfan, les « intellectuels » républicains avec Bach et Casseigneau, et l'engagement populaire avec le ferblantier Cazeneuve qui peut, trente ans après, vérifier jusqu'à quel point le notable Marfan est resté républicain ! L'idée de République ne pouvait pas être l'idée d'une seule classe car en tant qu'idée politique elle cherchait une vision globale de la société.

Pour moi, ce tournant de 1851, quand on l'étudie au plus près des engagements populaires, il constitue un tournant majeur de l'histoire de France, un tournant aussi important que la révolution de 1789-1799. Avec la Première République la France a bouleversé l'histoire du Monde, souvent au-delà de ce qu'on imagine. Par exemple, les luttes de libération nationale en Amérique latine à partir des années 1800, sont en relation avec notre révolution. La Seconde République et le coup d'Etat, ne sont plus là pour abattre un régime et donner une dimension mondiale à une révolution, mais pour construire l'histoire de notre pays qui se fixe clairement un nouveau destin. En introduction j'ai seulement noté l'évolution démographique qui au-delà de Lavit, montre que la puissance agricole du Sud-ouest décline. Presque tous les départements de Midi-Pyrénées vont perdre des habitants à partir de 1851 alors que globalement la France augmente sa population ! Le suffrage universel masculin ne sera plus contesté. Le mouvement culturel sera clairement basé sur l'élitisme. C'est seulement aujourd'hui que s'achève la période initiée en 1851 avec des mutations nouvelles qui nous obligent à faire le point sur l'identité française et son devenir et, dans le cadre de ce travail, les études proposées par un colloque comme celui de Lavit

nous permettent d'éviter les bavardages faussement universels par une prise en compte de la globalité de la réalité sociale. Je vous remercie de m'avoir permis d'apporter ma modeste pierre à l'édifice de connaissances capables de nous faire aimer la vie.

Notes :

Aux Archives Départementales du Tarn-et-Garonne :

1 U 207 Documents sur le procès Bach

3M 308 à 311 pour les élections

1M 306 à 309 pour les dossiers sur la répression de 1851 et ses suites.

État Civil de Lavit (pour les naissances

Annuaire du Tarn-et-Garonne 1852 et 1907 (pour la population)

Courrier du Tarn et Garonne de 1851

Livres et brochures :

2 décembre 1851 : la dictature à la française, Jean-Paul Damaggio, Point Gauche !, 2000

Un insurgé de 1851 : Hippolyte Detours de Moissac, J-P Damaggio, Point Gauche !, 2001

800 auteurs, livre de la BCP : note de G. Passerat sur Casseignau.

Fantaisies et loisirs d'un médecin de Lomagne, B. Casseignau.

Voir le travail d'André Dupuy pour le contexte général de Lavit à ce moment-là.

texte à paraître dans la Linha Imaginot
La chanson populaire en 1851
par Jean-Paul Damaggio

En son temps, même Calvin rappela la force de la chanson dans la culture orale du monde populaire.

« Nous connaissons par expérience que le chant a grande force et vigueur d'émouvoir et enflammer le cœur des hommes, pour invoquer et louer Dieu d'un zèle plus véhément et ardent. Quand la mélodie est avec, cela transperce beaucoup plus fort le cœur. »

Les chants séditieux, blasphématoires, licencieux ou injurieux n'étaient pas moins efficaces et si « *Malbrough s'en va-t-en guerre* » a traversé les siècles, n'y voyons aucun hasard. Pauline Roland décrivit ainsi, le statut de la chanson, pour le monde ouvrier, en mars 1850 :

« Puis chacun chantait à son tour, les hommes, les femmes et les petits enfants ... la plupart des ouvriers font maintenant des chansons eux-mêmes et ils n'y perdent rien... la muse, fille des palais, descend dans l'atelier ; bientôt elle visitera les chaumières et elle fera rayonner le front des laboureurs. Encore un peu d'attente, encore un peu d'instruction et tous les hommes vivront de cette vie d'intelligence, la seule qui puisse aider à supporter les peines et les misères de l'autre. »[1]

Bien sûr, une fois de plus le laboureur est injustement placé un cran en dessous de l'ouvrier. Nous savons qu'il chantait tout autant sinon plus mais pour les besoins de notre démonstration retenons seulement cette présence vivante de la chanson accompagnée souvent « *de l'aigre violon et de la harpe enrhumée* » ; l'accordéon, né un peu avant, n'avait pas encore supplanté la harpe. Cette force de la chanson populaire en fit une arme majeure des Républicains sous la Seconde République.

Denis Martin dit pour l'Yonne :

« Les chansons sont d'excellents moyens de propagande. Qu'y a-t-il de plus facile à retenir, y compris pour un illettré ? Ces chants peuvent être révolutionnaires ou satiriques (on met les rieurs de son côté). Au besoin on adapte les paroles à l'actualité. Le dernier vers du refrain du Chant du soldat qui stigmatise les « oppresseurs de tous les pays » devient : « Louis Bonaparte et le pape aussi ». »[2]

La chanson est si présente que de très nombreux maires interdirent les chants pendant les manifestations. Pour le Lot-et-Garonne Hubert Delpont et P. Robin indiquent :

« Même le chant est étroitement surveillé. Faucher fait afficher une proclamation aux habitants de Nérac, selon laquelle « l'ordre est en péril ... Parce que des jeunes gens de la ville ont coutume de parcourir les rues, les soirs de fête, en chantant la Marseillaise, et le Chant du départ ... ». Le Maire aussitôt prend un arrêté interdisant de chanter dans les rues. »[3]

A Montauban, le Maire prend la même disposition le 3 mars 1850 : « *Art 2 : Toute espèce de chants ou de cris sont défendus, soit de nuit, soir de jour. Art 3 : Il est*

défendu à toute personne de porter dans les rues, établissements ou lieux publics, aucune espère de drapeau sans la permission de l'autorité municipale. » .

En signe de riposte les démocrates décidèrent de faire un bel usage du sifflet ; un petit malin, à qui on en avait distribués quatre, les revendit deux sous chacun !

Jacques Latapie, maréchal des logis a très nettement entendu **la Chanson des bourgeois et des prolétaires** ou **Chanson de Ledru-Rollin** dont le refrain est un cri séditieux : *Vive Ledru-Rollin, vive Ledru-Rollin*. Dans ce contexte « *plus on voit d'agents de police et plus les rassemblements sont nombreux, et plus stridents sont les sifflets* » indique le compte-rendu du journal **L'Emancipation** qui poursuit ainsi :

« Ce n'étaient pas assez ; bientôt défilent de nombreux pelotons d'infanterie, et les artilleurs, sans aucune sommation, opèrent au grand galop des charges dans les rues. On eut dit que M. Rostolan était dans nos murs. Et pourquoi ce grand déploiement de forces ? pour empêcher des enfants de siffler, ce qui ne les a pas du tout empêchés. La Marseillaise même a été chantée devant la Préfecture. » [4]

Quatre jeunes seront arrêtés : Eugène Carman, perruquier de 27 ans, Antoine Audibert carrossier, Jean Grenié ouvrier aux plumes, et François Lannes 22 ans chaisier. Savaient-ils les jeunes en question que l'auteur d'une autre chanson célèbre, **La Marseillaise du Prolétaire** était de Condom. Il s'appelait **Joseph Noulens** et malheureusement rien ne me permet de connaître ensuite sa trajectoire politique si ce n'est qu'il a été déporté en Algérie après le 2 décembre.

A Beaumont de Lomagne, où la répression fut minime en 1851, donc un lieu ordinaire de la vie politique, il y eut une affaire le 24 juillet 1851. Dans l'auberge du limonadier Régis cadet cinq jeunes chanteurs lancèrent **Le Chant du départ, la République rouge, Charlotte la républicaine** et **La guillotine**. Ils s'échappèrent avant l'arrivée de la police mais furent dénoncés ce qui nous permet de les présenter : Bernard Berthe, 23 ans ouvrier plâtrier, Charles Barrière, 19 ans, forgeron, Marc Gilles, 17 ans, sellier, Jean Daux 18 ans sabotier. Le 15 décembre 1851 une perquisition chez le sieur Ducom Honoré, ex abbé de 29 ans permit de découvrir la **Chanson des aristos** (celle justement de Joseph Noulens mais sous un autre titre). Il avait organisé le banquet démocratique du 3 novembre 1850 sous la présidence de Détours.

Ainsi, la répression suite au 2 décembre apporta des tonnes de chansons dans les filets de la police. A Saint Chamond dans la Loire, Joseph Billon est arrêté le 4 décembre 1851 car il chante **la Marseillaise** et **la Parisienne** et **sa Marseillaise** dit ceci :

« Qu'un sang impur inonde nos sillons, / En avant marchons contre les canons. »

Dans la même ville, le 20 décembre, pour l'arrestation « *du plus audacieux des socialistes* », la police trouvera dans ses poches une chanson manuscrite.

Dans le Gers, **L'Ami du peuple** du 21 juin présente Adolphe Daulhième comme « *l'énergique chansonnier républicain de Condom* ». Après la **Vile multitude**, le journal en publia une autre du même Daulhième, en octobre 1851. Sur l'air d'une chanson de Béranger, il fit l'éloge de Kossuth un croate célébré aussi par Pierre Dupont.

Joseph Dagnan qui consacra plusieurs pages à la question des chansons pendant la Seconde République indique :

« *Le 17 mars 1851, le sous-préfet de Condom informe le préfet que Lestrade, du quartier de la Bouquerie, a chanté, un soir de foire, dans une auberge d'Eauze, une chanson de l'avocat Daulhième, pleine d'allusions perfides contre M. le Président de la République.* »[5]

Dans le Tarn, **L'union Républicaine du Tarn** indique le 13 septembre 1851 :

« *Mardi soir un joueur de vielle après avoir fait entendre quelques airs de son instrument dans un café de la ville et recueilli le bénéfice de son industrie, se préparait à sortir lorsqu'un voyageur présent le pria d'ajouter à son programme l'air de la Marseillaise et du Chant du départ. Le savoyard ne vit aucun motif de repousser cette prière et exécuta ce qu'on lui demandait.* »

Il fut arrêté puis chassé indique tristement le journal !

Inversement **le Journal du Tarn** (anti-républicain) se réjouit le 30-12-1851 de la condamnation de Francès François à quatre mois de prison (de quoi vous couper l'envie de chanter) :

« *Francès François peigneur de laine à Saint-Pons était épris d'une ardente passion pour la République rouge qui nous menaçait de ses aménités pour 1852. Il s'est amusé le 25 juin dernier à faire entendre tout haut ses sympathies dans les rues publiques et dans les cabarets de Labastide-Rouaix, en chantant une chanson dont le refrain consistait en ces mots :*

*Quand viendra la République rouge / Nous la proclamerons /
Et nous la défendrons le poignard à la main.* »

(Vous notez l'expression « les rues publiques » ?)

Hippolyte Magen apportera son témoignage sur un autre usage du chant. En route pour l'exil, les insurgés, présents sur le bateau, réussissent à convaincre les matelots de chanter avec eux :

« *Le soir, ils oubliaient le sommeil, et venaient écouter nos chants démocratiques ; souvent ils en répétaient le refrain – Cahaigne dont la santé s'est altérée profondément interpréta notre pensée dans une chanson que les bons matelots apprirent tous, et qu'ont dû répéter depuis, les échos de la mer.* »

Le 5 décembre 1851, quand les Républicains de Rodez entrèrent dans leur prison éclairée par une seule chandelle, où l'air était infect et l'aspect dégoûtant, ils ne purent supporter ce local et ressortirent sous le préau où ils se promenèrent longtemps malgré le froid piquant. D'après François Mazenc ils saluèrent cette sombre demeure, en entonnant **le Chant des Transportés**, de Pierre Dupont[6].

Témoignage parmi des milliers qui prouve qu'entre 1848 et 1851 ce chanteur avait atteint une grande célébrité.

Pierre Dupont, fils de forgeron né en 1821, étudiant au Petit séminaire de Saint-Foy-l'Argentière dans le Rhône, exerça des emplois à Lyon puis « monta » à Paris, où il va collaborer au Dictionnaire de l'Académie française de 1842 à 1847. Vers 1846, ses chansons populaires évoquant la lutte et la vie des paysans, des ouvriers et des étudiants commencent à le rendre célèbre. Il fut le chansonnier de la révolution de 1848. En 1849, il militait au Comité central de Résistance et le 2 décembre, il participa à la barricade du Faubourg Saint-Antoine. Condamné, il s'enfuit et fut finalement gracié mais mourut à Lyon presque oublié. Un de ses livres de chants et

chansons fut préfacé par Charles Baudelaire qui voyait en lui le plus grand poète du siècle, mais le coup d'Etat avait mis un terme à son art populaire, appréciation qui passerait pour une exagération pour son biographe Roger Bonniot[7] qui écrira pourtant :

« *Après le coup d'Etat, Pierre Dupont n'eut plus la possibilité de s'exprimer librement. Il laissa cependant percer ses sentiments humanitaires dans un chant qui lui fut inspiré par la lecture de la Case de l'Oncle Tom, le célèbre ouvrage de Mme Beecher-Stowe, publié en 1852.* » [8]

Rober Bonniot cite aussi le rapport de police le concernant :

« *Chansonnier, 26 Boulevard Beaumarchais. Sans antécédents judiciaires. Démagogue exalté, dangereux, a fait partie de toutes les réunions, de tous les clubs, de tous les comités de propagande. Délégué au conclave rouge. Figurait dans tous les banquets démocrates socialistes. Exerçait une influence fâcheuse sur les ouvriers. En relations suivies avec tous les meneurs, dont il partageait les espérances.* »

Autant la Seconde République n'avait pu politiquement et économiquement s'installer sur des bases solides, autant elle avait fait émerger culturellement un monde totalement méconnu auparavant. Le développement de la presse permit cette mise à jour cassée par le coup d'Etat, si bien que la France va être définitivement marquée par cette coupure. Alors que l'Allemagne ou l'Italie pourront tisser des liens, en cette fin de siècle, entre cette culture populaire d'un monde rural finissant et la culture globale, la France va d'autant plus mettre en avant la culture de ses élites qu'elle niera l'existence de la culture populaire, et à ce jeu, le grand écart ne pouvait que produire des déchirements.

La trajectoire de Pierre Dupont (y compris la soumission qu'il dut faire au maître du pays) me paraît symbolique d'une perte considérable pour la culture française, perte causée par le coup d'Etat, perte qui touche même aux méthodes consistant à étudier l'histoire du monde ; la dimension culturelle sera alors marginalisée. Et la prochaine fois nous étudierons un auteur de chansons occitanes de l'Aveyron pour confirmer cette analyse. En attendant revoici Joseph Dagnan donnant cette opinion exprimée dans un rapport de police : « Le chant est dans tout le Midi une distraction et un délassement que l'usage autorise, mais qui ne tardera pas à se perdre à Auch en y tenant la main. » Si bien qu'un commissaire notera « qu'avant 1850 on chantait plus qu'aujourd'hui et avant 1848 on chantait à tête rompre. »[9]. Les Autorités y ont tenu la main et le chant pas à pas entra dans le rang. Après la Marseillaise, la France donnera au monde le Temps des cerises ou l'Internationale mais ceci témoignera plus d'un passé glorieux que d'un avenir prometteur.

[1] Cité dans La démocratie à l'épreuve des femmes

[2] Les Rouges de l'Yonne page 31

[3] Revue de l'Agenais janvier-mars 1985 page 51

[4] Article l'Emancipation dans les dossiers des tribunaux, Archives du TetG, sérieU

[5] Le Gers sous la Seconde République, 1928, page 515

[6] Le coup d'état de 1851 dans l'Aveyron

[7] Pierre Dupont, Poète et Chansonnier du Peuple, Roger Bonniot, Librairie Nizet, Paris, 1991

[8] Pierre Dupont, Poète et Chansonnier du Peuple, p.75

[9] Le Gers sous la Seconde République, 1928, page 509

texte publié dans Confluences 1851 en Tarn-et-Garonne par Jean-Paul Damaggio

Dans le précédent numéro vous aviez eu la liste des insurgés de 1851 qui furent condamnés en Tarn-et-Garonne pour leur riposte au coup d'état de Louis Bonaparte le 2 décembre 1851. Cette fois étudions plus précisément leur action en sachant que la liste nous indique les lieux de leur intervention.

En Tarn-et-Garonne, à la législative de 1849, la liste démocrate-socialiste assure le succès à deux de ses membres sur les 5 députés élus. Les deux hommes de gauche, Detours et Delbrel sont de Moissac ce qui ne peut réjouir les démocrates de Castelsarrasin et de Montauban et ils confirment le lien de cette nouvelle Montagne avec l'ancienne puisque les pères des deux hommes furent engagés dans la Première République.

La riposte du coup d'Etat confirmera l'importance prise par les départements (c'est le cadre général de l'action républicaine) pourtant encore jeunes en 1851 mais pour le Tarn-et-Garonne elle confirmera son côté artificiel. Ce département bâti de bric et de broc en 1808, pour faire plaisir à la bourgeoisie montalbanaise, ne saura pas s'unir à ce moment crucial de l'histoire. Les élections législatives étant au scrutin départemental avaient obligé les républicains des trois villes importantes à se rencontrer et peu avant le coup d'état ils se préparaient enfin à publier un journal mais ce ne fut pas suffisant pour tisser de réels liens de solidarité.

Alors qu'il y a moins de dix kilomètres entre Moissac et Castelsarrasin, les républicains de Moissac allèrent à Agen chercher les consignes tandis que ceux de Castelsarrasin partirent pour Toulouse comme ceux de Montauban.

Contrairement au Gers, à l'Aveyron ou au Lot-et-Garonne dont les chef-lieu servirent de pivot à l'organisation de la riposte au crime de Louis Bonaparte, les républicains du Tarn-et-Garonne ne manifestèrent aucune coordination dans l'action.

A Montauban, une réunion des républicains sera le seul cri de révolte.

A Moissac il y aura tentative de prise de la mairie.

A Castelsarrasin la mairie n'étant pas à prendre, la révolte consista à contrôler le sous-préfet.

D'autres lieux moins marquants eurent leur agitation comme Lamagistère ou Montpezat de Quercy mais sans conséquence importante.

Après les lieux revenons donc aux hommes.

La riposte comprend trois catégories d'insurgés : une bourgeoisie riche soucieuse de défendre la légalité mise à mal par le Prince-Président, une petite bourgeoisie plus tournée vers les idées d'une république sociale et une partie du peuple habitée par des idées égalitaires. Là où cette partie du peuple n'a pu pousser les deux autres éléments de la révolte à l'action, le coup d'Etat passa comme une lettre à la poste.

Pour le Tarn-et-Garonne c'est la ville de Moissac qui représente le mieux le mélange détonnant que je viens de mentionner. La riche bourgeoisie est représentée surtout par la famille Chabrié dont seul le fils du patriarche de la famille sera condamné : Victorin Chabrié. Détours et Délabre, membres en tant qu'avocat de cette couche sociale, étaient à Paris au moment de la révolte et ne seront pas inquiétés bien qu'ayant participé à la réunion interdite de l'assemblée.

Pour la petite bourgeoisie viennent souvent en tête les cordonniers ou les menuisiers et les tailleurs d'habits. A Moissac nous avons Courtès, Castéran et Leygue Jean.

Parmi les éléments du peuple deux seulement subirent des condamnations, Lambert et Doucet, car le plus souvent les « juges » différencièrent les « égarés » des responsables de l'égarement de leurs concitoyens. En clair il fallait frapper les leaders ce qui représenta tout de même en France 25.000 condamnations ! Les paysans, les ouvriers furent le plus souvent considérés comme de simples égarés.

La permanence à Moissac de l'union des républicains avancés pendant toute la Seconde République a permis une virulente riposte au crime de Louis Bonaparte. Il y eut prise d'armes, manifestation, tentative de prendre la mairie par la force, événements qui seront la pièce à conviction de la répression. Pour faire figure de ville très insurgée, il suffisait aux habitants de Moissac de constituer une colonne marchant vers Préfecture. Cette éventualité n'a même pas été envisagée vu le peu de liens entre les républicains des deux villes pourtant nous trouverons l'avocat Jean-Pierre Manau condamné à Montauban et son frère condamné à Moissac.

Pour Castelsarrasin les membres de la grande bourgeoisie tenteront l'apaisement du haut de leur statut d'élus municipaux. Ils se concentrent autour du clan Constans avec Bergé Roch qui est le clerc d'Isidore Constans l'avoué en pointe pour la République à Castelsarrasin. Comme dans la famille Chabrié, il y a un frère plus modéré qui siège au Conseil Général.

La contestation plus virulente viendra de la nouvelle génération républicaine emmenée par Pierre Flamens et qui obligera la mairie à envoyer une lettre au sous-préfet pour lui dicter sa conduite, lettre qui sera la pièce à conviction de la répression. Les forces plus populaires se manifesteront peu peut-être à cause d'une histoire républicaine locale très mouvementée.

Pour Montauban, on en revient davantage au cas de figure de Moissac sauf que dans les préfectures les moyens répressifs étant plus imposants, la révolte a été tuée dans l'œuf. Une réunion imposante eut lieu, comme à Moissac, pour rassembler les insurgés et décider de la démarche à suivre. A Moissac c'était Jean Bousquet qui dans son café rapporta les consignes agenaises et à Montauban c'est le jeune Poumarède qui fit l'aller-retour jusqu'à Toulouse en quatre heures pour informer de la conduite à tenir. Comme à Rodez, Agen, Auch ou Albi les républicains du chef-lieu envoient des émissaires dans les cantons (ça sera fait pour Saint-Antonin, Caussade, Montpezat, Bourret) et une délégation chez le maire pour demander l'armement de la garde nationale.

La surprise vient du Préfet Pardeilhan-Mezin qui indique :

« Un grand événement vous est annoncé : les circonstances vous demandent plus que jamais l'ordre, la paix, l'union. Vos intérêts les plus chers et les plus sacrés vous y conviennent. Cependant la conscience a des appréciations souveraines et des lois inflexibles. J'ai donc demandé un successeur... »

Cette démission d'un préfet aussi rare sans doute que celle de Jean Moulin face à Pétain laissait une marge de manœuvre importante aux républicains.

Le Maire, pour nager entre deux eaux, laisse entendre qu'il peut armer la garde nationale mais pas tout de suite. C'est Manau qui fera le compte-rendu de la rencontre avec le maire dans une réunion orageuse du club. Delpech, l'étudiant de la faculté de théologie protestante se met en colère : « Qu'on en finisse avec toutes les tergiversations ! Le peuple doit se porter immédiatement à la préfecture pour obtenir sur le champ l'armement des citoyens. » Et Manau, comme Constans et d'autres ailleurs, en tant que membre de la grande bourgeoisie va prôner l'apaisement : « Il ne faut pas agir trop légèrement. Il faut attendre. Nous ne savons pas encore ce qui se fait à Paris et dans les départements voisins. » C'est alors qu'un choriste employé au

théâtre s'exclame : « Il ne faut pas attendre demain pour agir ! » Et des cris fusent dans la salle : « Aux armes ! Vive la République démocratique et sociale ! »

D'après le Courrier du Tarn-et-Garonne cette réunion a été interrompue par l'armée :

« La force armée s'est transportée au local où le parti démocratique tenait une séance et elle a voulu faire évacuer la salle. Une résistance s'étant manifestée plusieurs chefs du parti ont été arrêtés et conduits en prison à travers un immense concours de population. Ces arrestations ont occasionné une vive émotion et sont en ce moment le sujet de toutes les conversations. »

Comme partout en France le parti républicain sera décapité pour remonter peu à peu à la surface et s'imposer petit à petit entre 1871 et 1881. Sauf qu'il ne s'agira plus du même parti républicain. Entre-temps la France aura été centralisée et à la place d'un parti républicain « horizontal » on aura un parti hiérarchisé avec, il vrai, les multiples nuances du radicalisme. Entre-temps le peuple aura été mis sous contrôle et le parti républicain prendra ses distances avec « La Sociale » qui devra inventer un nouveau parti, « le parti socialiste ». Entre-temps surtout le suffrage universel masculin aura été mis sous contrôle étatique (ne pas oublier que le premier décret de Louis Napoléon a été de rétablir le suffrage universel masculin qui avait été mis à mal en 1850) aussi la République n'aura plus le même goût de souffre au point qu'aujourd'hui des monarchies constitutionnelles sont moins monarchiques que notre ... République !

Les élections législatives de 1848 et 1849 en Midi-Pyrénées par Jean-Paul Damaggio

	Nombre de députés en 48	Nombre de députés en 49	Montagnards en 1849	Modérés en 1849	Légitimistes en 1849	En 1849, autres conservateurs
Ariège	7	6	5	1	0	0
Aveyron	10	8	2	0	3	3
Haute-G.	12	10	0	3	4	3
Gers	8	7	1	2	0	4
Lot	7	6	1	3	0	2
Hautes-Py.						
Tarn	9	8	6	2	0	0
Tarn et G.	6	5	1	2	0	2
Total						

	Nom du député de 1849	Position	Profession	
A R I È G E	Clément Anglade (député en 1833)	Montagnard	Avocat occupé à l'agriculture	Réélu
	Arnaud	Palais-National	Avocat, Homme de lettres	Réélu
	Pilhes	Montagnard	Libraire proudhonnien	
	Pons-Tende	Montagnard	Propriétaire	
	Rouaix	Montagnard	Avocat	
	Vigne Théodore	Montagnard	Avocat	Réélu
A V E Y R O N	De Balzac (Conseiller Général)	Légitimiste		
	Abbé Combes	Légitimiste	Curé	
	Dalbis du Salze			Réélu
	Denayrouse	Montagnard	Avocat	
	Pradié Pierre	Montagnard	Avocat-Notaire Homme de lettres	Réélu
	Rodat Henri	Rue Poitiers de	Avocat	Réélu
	Vernhette	Rue Poitiers de	Avocat	Réélu
	Vésin Emile	Rue Poitiers de	Procureur	Réélu

H A U T E G A R O N N E	Castillon St Victor (fondateur Gazette du Languedoc)	Légitimiste	Propriétaire	
	Dabeaux (Conseiller Général)	Rue de Poitiers	Avocat	Réélu
	Général Espinasse (député en 1837)	Rue de Poitiers	Militaire	Réélu
	Fourtanier (Maire de Toulouse)		Avocat, conseiller de préfecture	
	Gasc	Légitimiste	Avocat	
	De Limayrac	Légitimiste	Propriétaire Substitut	
	J-François Malbois	Modéré	Militaire	Réélu
	Raquette	Légitimiste	Magistrat	
	Ch. De Rémusat	Rue de Poitiers		
	Tron	Modéré	Avocat	
G E R S	Belliard	Modéré	Avocat	
	Carbonneau Achille	Palais- National	Avocat	Réélu
	Duputz	Montagnard	Commis négociant	
	Gavarret Sébastien- Philippe	Palais- National	Avocat	Réélu
	Joret		Propriétaire	
	Lacave-Laplagne			
	De Panat	Rue de Poitiers	Conseil d'Etat	Réélu
L O T	Joachim Ambert		Militaire	
	Eugène Cavaignac	Modéré	Militaire	Réélu
	Emile Labrousse	Palais- National		Réélu
	Lafon	Montagnard	Médecin	
	Lucien Murat	Rue de Poitiers		
	De Saint-Priest	Rue de Poitiers	Propriétaire	
T A R N	Besse	Montagnard		
	Canet	Montagnard		
	D'aguilhon	Montagnard		
	Fourgassié-Vidal	Montagnard		
	Juéry	Palais- National		
	Lavergne Bernard	Montagnard	Médecin	
	Rey Philippe	Palais- National	Militaire	Réélu
	Rigal	Montagnard		
T A R N	Edmond de Cazalès	Rue de Poitiers	Curé	Réélu
	Delbrel A.-Michel	Palais- National	Médecin	Réélu

ET	Détours Hippolyte	Montagnard	Avocat	Réélu
	Janvier	Modéré		
G	Constant-Tournier	Palais-National	Avocat	

Conditions de l'élection de 1849 :

Ariège :

Aveyron : Union des républicains

Haute-Garonne :

Gers : quatre listes

A gauche l'union fut impossible car les Rouges exigèrent 4 places sur 7 au vu de l'élection du 10 décembre (Ledru-Rollin était devant Cavaignac)

La liste des républicains modérés (Palais-National)

La liste des démocrates-socialistes : Duputz sera élu mais les modérés l'avaient inclus sur leur liste.

A droite : la liste conservatrice affronta une liste dissidente bonapartiste de peu de poids.

Difficile de dire s'il y avait de réels légitimistes.

Lot :

Union des républicains.

Tarn :

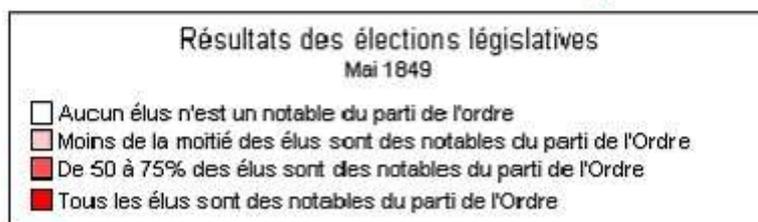
Les deux tendances républicaines ayant fait l'union, elles emportèrent tous les sièges.

Difficile de faire la part entre les hommes des deux tendances. Bernard Lavergne sera celui qui aura la plus grande destinée sous la troisième république.

Tarn et Garonne :

L'union des républicains a permis le succès de trois d'entre eux.

La lutte entre légitimistes et orléanistes a conduit à l'échec même le notable orléaniste Léon de Maleville.



Bulletin Association 1851-2001, n°8, février-mars 2000 Auguste Rozier (1813-1865), chanteur révolutionnaire

Nous sommes le 4 décembre 1851, sous les arcades de la place publique de Sauveterre-en-Rouergue, et Auguste Rozier crie sa rage. Autour de lui quelques habitants s'indignent : le Président de la République a osé faire un coup d'État pour détruire la Seconde République. Que faire ?

"Prenons les armes et direction Rodez pour faire échouer cette ignominie" proclame partout Rozier qui réussira à provoquer une réunion pour organiser la révolte. Depuis 1848, les Républicains du village n'étaient pas restés les deux pieds dans le même sabot, aussi Rozier ne crie pas dans le désert. Pour preuve : le maire François Magne est avec eux. Expert géomètre comme Rozier, mais âgé de 59 ans, alors que notre héros en a 38, il va suivre les 45 habitants qui partent vers le chef-lieu pour se faire entendre. Pour en mentionner quelques autres, citons le limonadier d'avant la limonade Charles Louis Caussanel, le cordonnier Drulhe, bras droit de Rozier, ou Buisson, le paysan. L'insurrection rassemble les générations : Caussanel est un cousin du Caussanel qui dirige les Républicains à Rodez et Rozier conduit l'action aux côtés de son gendre. À parler des professions, il faut se méfier : parfois le limonadier est un peu paysan et le paysan peut avoir un pied en vile. Rozier est un bel exemple de révolté à la croisée de plusieurs mondes : en tant qu'expert géomètre, il est un citoyen mais il traite souvent les problèmes des paysans et des partages des fermes.

Ils sont partis 45 et arrivent 150 aux portes de Rodez. Au lieu d'une action surprise, les responsables laissent un délai au préfet, pour qu'il se range au côté de la République. Rozier enrage contre ses propres amis : "Les habitants de Rodez sont une bande de ... et je désire qu'ils n'aient plus besoin de moi à l'avenir". En effet, le préfet en profite pour organiser la riposte et, à Rodez comme partout, la victoire revient aux futurs bâtisseurs du Second Empire, une page sombre de l'histoire de France.

Celui qui rapporte les propos de Rozier ne mentionne pas la langue parlée. Je pense qu'il cria en patois. Rozier, je l'ai choisi, pour rendre hommage aux républicains de la Seconde République, car il se distingua par l'usage de cette langue. Puisque le suffrage universel (que je dis masculin) venait d'être imposé, Rozier considéra que la République devait aller au-devant des paysans (la masse à convaincre) en s'appuyant sur leur culture : utilisation des veillées, des fables, des contes et des chants, le tout en patois (nous dirons maintenant en occitan).

Face à la pédagogie du missionnaire qui voulait que l'idéal socialiste soit apporté de l'extérieur à des masses incultes, Rozier inventa la pédagogie de l'homme de terrain qui voulait faire surgir le nouvel idéal de la vie concrète à partir de l'histoire même. Je pense que l'idéal socialiste se situait au carrefour des deux démarches mais l'histoire fit que presque personne ne se présenta en ce lieu de rencontre : les ouvriers plus portés à se déplacer constituèrent le mouvement ouvrier sur les routes du progrès (et on parlera de l'aristocratie ouvrière) tandis que les paysans forcément attachés à leur territoire ne furent progressistes que pour eux (quand ils le furent). En 1848, nous étions à l'aube d'une ère nouvelle et en même temps que l'industrialisation s'imposait

les militants socialistes se formaient. Le coup d'État du 2 décembre eut des conséquences considérables sur notre histoire progressiste.

Cette histoire nous permet de poser mille questions cruciales dont j'extrais les trois suivantes :

- Pourquoi est-elle si méconnue ?

- Pourquoi et comment la Troisième République fut fille de la Seconde, engendrée par la Première ?

- Pourquoi les Républiques françaises se sont-elles toutes effondrées dans le drame, à un moment où la gauche semblait avoir le vent en poupe ? (Je ne prétends pas ainsi annoncer le type de mort qui attend la Cinquième).

Rozier comme des milliers d'autres sera condamné à la transportation en Algérie qu'il s'évita un temps en se cachant, mais arrêté à nouveau en 1858 il dut subir sa peine (François Magne y mourra). Plus tard, sa fille recevra une petite pension de la République qui en 1880 pensa aux vieux quarante-huitards. Le coup d'État avait ruiné le pauvre Auguste qui meurt dans la misère en laissant une œuvre destinée à l'oubli. Des chansons, des poèmes, des récits, des descriptions et même un livre de pédagogie destiné aux futurs experts géomètres. Parce que la République avait permis l'éclosion des journaux, il avait pu s'exprimer pendant quelques Mois. Le temps d'un éclair.

Jean-Paul DAMAGGIO

Des femmes dans l'insurrection ? par Jean-Paul Damaggio

Je fus un gamin de la campagne et pourtant le bleu charrette m'était sorti de l'esprit. C'est vrai, oui, pourquoi cette couleur ? Laissons cette question pour répondre à l'interrogation suivante de Claire Frédéric qui sous ce titre « Bleu charrette » publia un bel article dans la dernière lettre : « ***N'y aurait-il pas une nouvelle piste à ouvrir afin d'étudier la répression bonapartiste en direction des femmes ?*** ».

Dans les publications de l'Association 1851-2001, les femmes furent déjà présentes aussi, en tant qu'événements de 1851, je ne vais apporter qu'une information, parmi d'autres, issues de mes recherches.

Jean-Alfred Neuville (1) qui écrivit un livre sur les proscrits de Marmande, ville insurgée du Lot-et-Garonne, mentionne les arrestations de femmes envoyées ensuite à Bordeaux où « plusieurs notables, habitants de la cité girondine, émus de voir figurer sur les pontons des bateaux-à-vapeur des femmes, indignés de savoir qu'on les détenait pour être transportés sur la frégate » interviennent et obtiennent leur libération. Elles étaient 14. Ce témoignage montre comment l'image sociale des femmes servira cette fois à les protéger !

Le monument de Marmande (photo Christian Martin)

Sur ce point plus que sur d'autres, la répression bonapartiste ne peut s'analyser en elle-même, ni seulement en liaison avec l'insurrection. Des individus étrangers à l'insurrection furent frappés alors qu'à l'inverse des révoltés furent oubliés. Aussi la question de Claire Frédéric me paraît considérable surtout pour les non-dits qu'elle soulève.

Quand les femmes participèrent à l'insurrection, elles furent dirigées vers « les tâches ménagères » ou « symboliques », car poussées à gérer le monde du privé ou à jouer les Mariannes de la République.

Quand elles furent arrêtées, elles furent souvent relâchées comme bien des paysans : parce que considérées comme inoffensives (leur présence aurait été seulement l'effet de leur naïveté, de leur spontanéité ou de leur égarement).

Et c'est alors qu'apparaît cette évidence : le coup d'Etat met souvent en forme (et pour très longtemps car la forme est solide) les agissements de la République conservatrice. Louis Bonaparte va diriger son infâme répression contre ceux-là même que la République montra du doigt ! Et puisque la République renvoya les femmes à leurs casseroles, Louis Bonaparte n'eut rien de mieux à faire que d'afficher cette « vertu » féminine inscrite dans le code civil par son modèle Napoléon 1er.

J'ai étudié le sort fait au projet de loi sur le rétablissement du divorce en mai-juin 1848, au moment où l'élan républicain vient d'être fortement secoué par l'élection d'une Assemblée constituante très modérée à qui Crémieux osa proposer, en tant que ministre de la justice, un projet de loi. Il n'eut pas le temps de finir sa phrase « J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée, au nom du pouvoir exécutif, un projet de loi sur le rétablissement du divorce » que des mouvements en sens divers se produisirent dans la salle aux dires du Moniteur (2) ce qui obligea le président de séance le citoyen Buchez à déclarer : « J'invite l'Assemblée à se calmer. » Avec quel résultat ? Tout le monde se mit à rire mais on finit par écouter la brève intervention de Crémieux, un projet de loi en deux articles. Pouvait-on faire plus court ? La discussion le sera tout autant. Le président propose le renvoi au comité de législation civile et criminelle. Les

députés s'opposent à cette proposition et obtiennent ... le renvoi dans les bureaux pour examen préalable. C'est le député Laurent qui emporte la décision sur sa proposition. Et le citoyen Wolowski appuie l'orateur et achève ainsi les débats.

Le président de séance déclare alors :

« Plusieurs membres ont demandé que le projet, vu son importance, fût renvoyé dans les bureaux (non ! non ! – oui ! oui !). Mais, mon Dieu, citoyens, pas de oui, pas de non, vous allez voter, gardez le silence je vous prie. Les bureaux nomment, après discussion préalable, une commission qui sera chargée de présenter son rapport à l'Assemblée. (Voix diverses : quand se réuniront-ils ?) Au jour fixé par l'Assemblée après impression et distribution du projet.

C'est le 29 mai qu'intervient la nomination de la commission de 18 membres qui examinera le projet relatif au rétablissement du divorce et qui comprend : Baroche, Béchard, Lemonnyer, Charancey, Maurat-Ballange, Parieu, De Larcy, Sauvaire Barthélémy, Desèze, Nachel, Gavarret, Conté, Valette, Dupin, Bonjean, Laurent (Ardèche) et Girerd. Je n'ai pas trouvé dans le Moniteur Universel trace du rapport présenté par la commission et donc encore moins un débat à l'Assemblée sur le sujet. Un enterrement en grande pompe ?

Il serait donc injuste de penser que Louis Bonaparte fut plus répressif vis-à-vis des femmes que les Républicains et j'y inclus aussi bien Proudhon que Ledru-Rollin. Avec l'instauration du suffrage universel masculin, la République imposait une REGRESSION aux droits des femmes qui, au temps du suffrage censitaire partageaient leur sort avec la grande majorité des hommes (3). L'incroyable de l'histoire, je vous le donne en mille : c'est un décret de Louis Bonaparte qui le 2 décembre va rétablir pour toujours en France le suffrage universel masculin (en inventant de manière audacieuse les moyens de le contrôler) et c'est un décret d'un autre « prince-président » qui établira, presque un siècle après, le droit de vote des femmes. La France, modèle de la démocratie, aura eu besoin de recourir deux fois à des décrets pour imposer un droit aussi évident que celui du suffrage (pour le droit de vote des femmes c'est le Sénat qui peut se glorifier d'avoir obligé De Gaulle à user du décret).

A la question de savoir, avec Claire Frédéric, si le coup d'Etat fut le frein majeur de la participation des femmes aux destinées du pays, je réponds de deux manières :

- le coup d'Etat ne traita pas les femmes avec plus de mépris que ne le firent la grande majorité des républicains donc il ne peut pas être chargé de tous les maux en la matière ;

- le coup d'Etat en inventant les rails (et ce n'est pas sans rapport avec l'essor qui va être donné aux chemins de fer) sur lesquels il lance la France pour des décennies (si bien qu'aujourd'hui Philippe Séguin (4) peut se réclamer de Louis Bonaparte) il va instaurer durablement la marginalisation politique des femmes.

Notes :

1 - Jean-Alfred Neuville, Proscrits de Marmande, 1882

2 - Le Moniteur Universel, mai-juin 1848

3 - Lire, La démocratie à l'épreuve des femmes, Michèle Riot-Sarcey, Albin Michel, 1994

4 - Louis Napoléon le Grand, Philippe Séguin, Grasset, 1990

Les motivations de l'engagement populaire

Préalable :

L'état actuel de l'Éducation Nationale ne lui permet pas d'accorder, à un de ses insignifiants membres (par exemple s'il est instituteur), une journée de congé exceptionnelle, en conséquence c'est avec un immense regret que je me contente de m'exprimer par ces quelques notes écrites. Je vous prie de bien vouloir excuser ce contretemps. Je vais me limiter au premier élément d'un débat qui s'annonce riche et auquel je regrette de ne pouvoir participer. Je remercie de l'invitation, les organisateurs, à qui je souhaite pleine réussite pour cette journée commémorative.

Première approche :

Pour l'Yonne, et au sujet des revendications des insurgés, Denis Martin indique dans, *Les Rouges de l'Yonne*, page 34 :

“ En mettant en avant des revendications économiques les démoc-soc ont trouvé un profond écho dans les masses rurales ; c'est sur ces bases que les insurgés se sont levés et non pas sur des bases politiques. Tous les témoignages concordent : les insurgés interrogés ne mettent en avant que des revendications sociales. Ce qui permet au sous-préfet de Joigny de dire de l'un d'eux : “ il ne connaît pas le premier mot de République. ” ”

Denis Martin s'appuie sur l'étude de Philippe Vigier où il retrouve les revendications des ruraux de l'Yonne, sur les taxes, l'usure, les octrois ... mais aussi pour l'instruction gratuite ce qui nous sort de la stricte revendication économique. Ce travail s'appuie sur les interrogatoires des insurgés par les Commissions mixtes, un travail que j'ai entrepris dans le Tarn-et-Garonne, le Lot, le Lot-et-Garonne, le Gers et le Tarn. Si la source a son utilité elle a aussi ses limites. Le plus souvent les dirigeants font des réponses fantaisistes et il faut donc se reporter au simple militant pour découvrir des indications originales ... mais partielles. A Mazamet, un ouvrier indique par exemple ses raisons propres pour expliquer sa participation en faisant référence aux questions ouvrières or les dirigeants de la société secrète sont, comme souvent, des artisans.

Pour les paysans, voici l'opinion d'un journal du Tarn-et-Garonne du 15-12-1851 :

“ Le paysan pauvre et ignorant des Landes et des Alpes comprendra-t-il les bienfaits du vote universel, de l'égalité politique ? – En fait d'égalité il n'en voit qu'une et n'en demande qu'une. Voter ! Que lui importe ! Il ne connaît même pas l'opinion de celui auquel il a donné sa voix. – Mais l'égalité qu'il désire, et que les agents subalternes de ce que l'on nomme, je ne sais pourquoi, la démocratie, ne manquent pas de lui faire aisément comprendre, c'est celle de la fortune et du bien-être de la vie. Ils s'inspirent de ses mauvais instincts et les développent. Ils connaissent ses croyances naïves, son ignorance, souvent si grossière, et ils en usent pour insinuer dans son esprit crédule des idées aussi absurdes qu'impraticables. ”

Dans ce cas, si les motivations sont également reconnues comme économiques (et méprisables pour qui ne manque de rien), elles ne seraient que le fruit de “manipulateurs”. Qui chercheraient quels bénéfices ? L'étrange de l'argumentation c'est que les manipulateurs sont considérés comme plus riches que les paysans or ils les manipulent pour une égalité des fortunes ; une égalité qui ramènerait sans doute

la classe supérieure à leur niveau de classe moyenne, en laissant la classe inférieure dans sa propre boue.

Cette démarche peut aller jusqu'à ce point exprimé par **Hubert Delpont** dans son étude sur le cas du Lot-et-Garonne :

“ Quand on recherche les motivations politiques, les idées, les théories des insurgés, on reste en général sur sa faim. Là est sans doute le point faible du soulèvement. A côté de sa force, de sa capacité d'organisation, on est frappé par sa pauvreté idéologique, théorique, prévisionnelle. ”

Une pauvreté idéologique par rapport à quoi ? Par rapport à Marx et Proudhon ? Pour ma part, tout en mesurant les limites de la conscience populaire, je refuse cette idée de pauvreté idéologique. Comme je me méfie du jugement d'un Sous-préfet sur l'ignorance des paysans en matière de sens du mot “République”.. Voilà pourquoi je propose une deuxième approche.

Deuxième approche :

La première vision, sans la négliger, peut se nuancer sérieusement à la lecture, par exemple, du Mémorial de Paris du 8-05-1850 :

“ Depuis 20 ans et particulièrement depuis 1848, les habitants d'Aussuruc, village du canton de Mauléon, se sont dégoûtés de la vie pastorale, et veulent prendre part au gouvernement de l'État ; ils auraient, je crois, la velléité de se former une petite République à eux, et de manger leurs revenus en famille. ”

Étrange communauté ! Quel sens politique ! A côté de l'anecdote, j'en reviens au slogan “La république démocratique et sociale”. Tout en sachant les variations de motivations suivant les couches sociales, le point de repère reste les déclarations et proclamations des dirigeants des insurrections qui n'avaient pas un fax pour répercuter l'ordre venu d'en haut et qui pourtant donnèrent la même argumentation avec des divergences seulement sur la prise d'armes. Voici le texte très court de l'appel lancé à Cahors :

“ Citoyens, Bonaparte a chassé l'Assemblée Nationale ; il a fait arrêter deux cents représentants du peuple. Bonaparte a violé la Constitution, a renversé la République. Bonaparte n'est plus justicier, mais rebelle. Sonnez le tocsin, et montez sur Cahors avec vos populations au nom de la Constitution, de la loi, de la République. De Gramat, de Figeac, de Souillac, de toutes les communes voisines des masses de citoyens vont se diriger vers notre ville. Vive la République ! Vive la Constitution, Vive la Loi. P. Marlet.

P.S. Envoyez-moi des courriers pour annoncer votre arrivée. Quand les campagnes seront près de Cahors, nous nous lèverons. Soyez ici à midi.”

Vous pouvez comparer avec la proclamation lancée dans les Basses-Alpes ou ailleurs.

Cette approche se lit dans cette analyse d'Eric Hobsbawm, L'Ère du capital, page 32 :

“ En France, le premier événement marquant la renaissance conservatrice fut l'élection d'avril 1848, où, malgré une minorité de monarchistes élus, le suffrage universel envoya à Paris une forte majorité de conservateurs, et cela, grâce au vote de la paysannerie, qui n'était pas tant réactionnaire que politiquement inexpérimentée, et que la gauche, tournée exclusivement vers les villes, n'avait pas su gagner. (En fait, vers 1849, les régions “ républicaines ” et de gauche de la campagne française – régions que connaissent bien les familiers de la politique française des années à venir – s'étaient d'ores et déjà définies comme telles, et c'est

là – notamment en Provence – qu’en 1851 l’abolition de la République allait rencontrer la résistance la plus acharnée.) ”

Peut-être, dans le débat, m’aurait-on objecté que cette analyse est seulement valable pour les classes intellectuelles, ce à quoi je répons, grâce à l’étude de Ted Margadant, *French peasants in revolt* :

“Il est important de distinguer entre les griefs économiques qui suscitèrent les protestations locales de 1848, et la généralisation de la conscience politique qui stimula l’insurrection de 1851.”.

Dans son livre fabuleux, Ted Margadant démontre que si les révoltes des paysans contre l’impôt des 45 centimes faisaient partie des révoltes “économiques” classiques de cette couche sociale, au lendemain du 2 décembre les révoltés ne sont plus les mêmes. Ils le font très clairement pour une raison politique au sens profond du terme.

L’observation initiale de Denis Martin, sur les rapports entre le social et le politique minimise l’invention des insurgés de 1851 car ce n’est pas tant la revendication sociale qu’ils avancent, mais son INSERTION dans le politique. Dans “Révolution démocratique et sociale”, l’adjectif “sociale” n’est pas une dimension supplémentaire de la république mais le sens même de cette république. Si on pense aux motivations de couches assez riches qui participèrent à l’insurrection, en cherchant le plus souvent à la freiner, je considère que leur combat pour le droit était devenu un combat pour le droit social car, elles découvrirent que sans lui, les autres droits devenaient, pour tous les citoyens, des tigres de papier. Victor Hugo bascule dans le camp de la révolte quand il constate, avec la loi Falloux, que le droit à l’instruction pour tous va être mis à mal. Pour lui, comme pour d’autres, les luttes entre 1848 et 1851 démontrent que le droit de suffrage n’a de vitalité que s’il est associé au droit à l’éducation, à la réduction du temps de travail, au salaire décent etc. Dans le même temps Louis Bonaparte découvre que le droit de suffrage peut fonctionner en faveur des Autorités s’il est déshabillé du droit d’organisation, du droit de manifestation, de la liberté de la presse et de toutes les autres libertés. En décembre 1851 la révélation des forces en présence est une révélation à base politique mais une politique repensée. Ce qui n’exclut pas de revenir aux cas particuliers.

Troisième approche :

Quelles motivations pour les cordonniers dont tout le monde conviendra qu’ils jouèrent un rôle majeur non seulement dans l’insurrection, mais par la suite, dans le combat républicain, pour la Bonne république ?

“ Insurrection cordonnière. La raison sociologique des historiens voudrait y voir la promotion de la vertu cordonnière. La fierté de ces travailleurs habiles, leur inquiétude devant le monde nouveau du travail déqualifié armeraient l’esprit et le bras des cordonniers comme de leurs inséparables acolytes, les tailleurs. Seulement pour les cordonniers – et tous les ouvriers – le savent : il n’y a pas de vertu cordonnière. Ou bien , et cela revient au même, il y a cette vertu qui n’a pas changé depuis Platon : le cordonnier est celui qui ne peut pas faire autre chose que la cordonnerie. ”.

Cette présentation générale de l’insurrection cordonnière par Jacques Rancière dans **le Philosophe et ses pauvres** permet de se reposer la question politique sous un autre angle : dans la boutique du cordonnier les amis passaient pour bavarder et de

ce bavardage naissent les rêves d'une autre société. A la fois, membres souvent de loges franc-maçonniques, mais méprisés pour leurs savates, les cordonniers, avec les tailleurs, les forgerons, les menuisiers aspirent à un monde d'êtres indépendants des autorités.

Et plus loin, pour bien signifier le statut historique du cordonnier, Jacques Rancière ajoute :

“ Le cordonnier, au XIXème siècle n'a pas encore fini de payer ses crimes contre l'ordre platonicien. Il est le nabit dont les chansons de compagnon ridiculisent le grand tablier, les outils grossiers et la poix puante. Il est l'esclave usurpateur, initié par fraude aux secrets du compagnonnage. La loi des charpentiers commande à tout compagnon conscient de ses devoirs de tuer “ le sabourin ” rencontré porteur des insignes du compagnonnage. ”

Quand le journal ***l'Artiste*** écrira en avril 1845 :

“ La nature n'a pas permis à tout le monde d'avoir du génie ; elle a dit à l'un : fais des poèmes ; elle dit à l'autre : fais des souliers. ” la référence aux souliers ne peut pas être accidentelle. Comme le rapport de Marx aux savates, évoqué par Jacques Rancière :

“ Pour Marx le cordonnier poète est l'homme de la mauvaise histoire, l'homme du double (le bâtard) opposé à l'homme de la contradiction, le travailleur qui veut enrichir sa qualité quand il faut la sacrifier, qui prosaïse dans l'univers de la fabrication le grand rêve pastoral du poète Antipatros : le loisir des ouvrières dont les nymphes font marcher le moulin. A la vie divine du loisir il faut au contraire laisser toute sa distance “ archaïque ” pour la gagner dans le sacrifice de la machine, de la science et du combat. ”

Le rêve de l'artisan serait donc celui de la mauvaise histoire et pourtant ...

Mais revenons aux paysans avec Denis Martin concluant son travail :

“ Dans l'Yonne la présence des paysans dans l'insurrection donne un caractère particulier au mouvement. Les paysans ne sont pas là seulement comme masse de manœuvre. Ils ne sont pas là seulement pour épauler les artisans du bourg. L'irruption des masses paysannes s'accompagne de revendications propres. Elles portent sur la terre. Les paysans réclament le partage des grands domaines. Les petits propriétaires veulent s'agrandir. Les manouvriers rêvent de cultiver leur propre lopin. Les paysans parcellaires et les manouvriers veulent conserver les droits d'usage et les communaux. Ils demandent l'abolition du Code forestier. On peut alors parler de mouvement paysan autonome. C'est l'originalité du mouvement insurrectionnel de 1851 qui apparaît ici avec sa composante paysanne. La statistique nationale de la répression minore de façon excessive cette composante. ”

Cette analyse, j'ai vérifié sa justesse, dans le Gers ou le Lot-et-Garonne, mais une fois encore, à condition de la relier au sens global du politique. Sur leur propres revendications, des paysans, surtout dans des villages où ils sont en rapport d'échanges avec les autres habitants, s'insurgent mais pour la République des paysans.

Enfin un clin d'œil à un avocat. Dans le numéro trois du ***Radical du Lot-et-Garonne***, en août 1850 Adolphe Daulhième, tout en envoyant son abonnement au journal, explique :

“ Le véritable but de la démocratie est le triomphe et l’application dans l’intérêt de tous, des principes socialistes, en dehors de tous systèmes individuels, et sans préoccupation surtout des intérêts particuliers ou des tendances personnelles de chacun. ”

Cet avocat, auteur de chansons révolutionnaires, membre de la franc-maçonnerie, sera un insurgé de Condom et condamné à l’Algérie. Tous les insurgés n’étaient pas capables d’exprimer cette volonté “d’être avec tous”, mais elle était partagée. Je l’ai retrouvée chez l’expert-géomètre, Rozier, à Sauveterre dans l’Aveyron.

Conclusion

Il y aurait tant à dire sur cette première approche du débat mais il me faut conclure et je vais le faire en deux temps. Des ouvriers furent aussi engagés dans l’insurrection avec des motivations propres (à Mazamet ils voulaient détruire les machines) mais “politisées” par les artisans. Après l’échec de l’insurrection de Mazamet, les ouvriers quitteront la politique pour le social strict et par d’héroïques luttes syndicales feront avancer leurs revendications; en soutenant ... la droite aux élections municipales. La gauche, ce sont leurs patrons républicains. Pour évoquer de tels ouvriers je prends la lettre de la femme de l’un d’eux qui exprime sa détresse :

Labastide-Rouairoux, le 5 décembre 1853

Monsieur le Préfet du Département du Tarn

Je viens par la présente lettre vous supplier au nom de la sainte humanité de vouloir vous intéresser pour mon mari malheureux détenu politique en Afrique française à Nesméa près de Guelma dans la dépendance de Bône, attaqué en ce moment des fièvres désastreuses qui dévorent les Français qui en sont attaqués et dont plusieurs sont déjà morts. Mon mari n’ayant pour tout bien et pour toute fortune que ses bras et la force de son corps nourrissait sa femme et lui du fruit de son travail en filant à la mécanique. Depuis que je ne l’ai pas je traîne ma vie dans la misère, ne pouvant qu’avec peine gagner un pain que j’arrose de mes larmes. Ci-inclus une pétition encore pour implorer la clémence de sa majesté l’Empereur que vous aurez la bonté de lui transmettre avec le certificat qui l’accompagne.

Dans l’espoir que vous aurez cette bonté pour une épouse malheureuse, elle a l’honneur d’être votre très humble servante.

Margueritte Marty non lettrée

Comme tous les événements, ceux de 1851 peuvent s’analyser sous divers angles. Celui de la minimisation me révolte, aussi, pour terminer, je veux donner la parole à trois hommes politiques qui s’exprimèrent sur le sujet avant de devenir présidents de la république (pour le troisième, il s’agit seulement d’un projet) à savoir De Gaulle, Mitterrand et Philippe Séguin.

Voici une lettre de de Gaulle, en date du 20 mai 1952 qu’il envoya à Henri Guillemin après la publication de son Coup du 2 décembre et que ce dernier évoque ainsi dans son livre Parcours :

“ Les événements, “ peut-être n’avez-vous pas voulu les voir, et les faire voir, que dans l’optique de la réprobation, c’est-à-dire sous leur jour le plus mauvais, et condamnable. Mais je crois, quant à moi, que, dans l’affaire, il y eut quelques éléments de meilleur aloi et qui ont joué leur rôle aussi et dans l’âme des auteurs – et d’abord de Napoléon III – et dans l’opinion publique ; le désir confus de venger l’abaissement de 1815 était l’un de ces éléments ”.

Comme il a soin de ménager la droite et la gauche ! “ Venger l’abaissement de 1815 ” ? Louis-Napoléon Bonaparte n’y songeait pas le 2 décembre, et, pour se faire acclamer empereur, il annoncera, on s’en souvient : “ L’empire c’est la paix. ” ”

Henri Guillemin voit juste : De Gaulle veut ménager la droite et la gauche, comme tout membre du courant bonapartiste.

Mitterrand : “Lorsque j’entends certains comparer ma présidence à celle de De Gaulle, j’ai envie de leur conseiller la lecture de cet ouvrage, Le coup d’état permanent, et des faits qui y sont dénoncés.” Mitterrand, en essayant de se défendre, renvoie donc à ce livre où il compara De Gaulle et Napoléon III. Mais la réplique peut venir facilement : et si on comparait les rêves de ce livre et la réalité de son pouvoir ?

Et voici Philippe Séguin (sortez vos mouchoirs):

“Louis Napoléon va se montrer sincèrement affecté et même désespéré par les conséquences humaines du coup d’État. Qu’il ait été dépassé par le développement des événements et par leurs conséquences, c’est plus qu’évident ... Il y a eu des exécutants malhabiles ou trop zélés.”

Ah ! les bavures ! Le dictateur Louis Napoléon qui s’est défait un mois après de Morny (coupable de tous les drames d’après Philippe Séguin) a continué à faire signer des engagements à abandonner la politique, avant d’accorder les grâces. Et de toute façon, c’est tout l’Empire qui sera à l’image du coup d’État.

Angeville 1-10-2000, Jean-Paul Damaggio

Lectures pour ce travail :

Ted Margadant : French Peasant in révolt, 1972

Denis Martin : Les Rouges de l’Yonne

Philippe Séguin : Louis Napoléon le Grand, 1990

Alain Minc : Louis Napoléon revisité, 1997

François Mitterrand : Le coup d’état permanent, 1965

Henri Guillemin : Parcours, 1989 (je n’ai jamais pu lire son coup du 2 décembre paru en 1951).

Jacques Rancière : Le philosophe et ses pauvres, 1983.

Jean-Paul Damaggio : Rozier chantait (1848-1851), 1998

H. Delpont, P. Robin : Résistance républicaine au coup d’Etat du 2 décembre dans le Néracais, 1985, Revue de l’Agenais.

article publié dans 1851, une insurrection pour la République. Actes des journées d’étude de 1999 à La Tour d’Aigues et de 2001 à Sainte-Tulle, Association 1851 pour la mémoire des Résistances républicaines, Les Mées, 2002, pp. 169-178 (bon de commande)

Intervention lors de la journée d'études et de rencontres de 1851-2001, à Ste Tulle, le 23 juin 2001

Les villages dans l'insurrection

Ou la commune face à la démocratie

par Jean Paul Damaggio

Introduction

Au cours de ma présentation à la Tour d'Aigues du cas d'un insurgé, le géomètre-chanteur Rozier, j'avais insisté pour expliquer que sans son insertion dans une communauté villageoise particulière, Sauveterre de Rouergue, Rozier n'aurait pas été Rozier. Dans une brochure présentant le personnage, un homme pour qui l'engagement aux côtés de la langue occitane était la meilleure marque de son esprit « rouge », j'avais même commencé par répondre à cette question : « Qu'est-ce qu'un village ? » : « Derrière « le village » se profile la spécificité française de la multiplicité des communes, et celle de la force longtemps dominante de l'agriculture (quand on compare avec les voisins européens du Nord). »

Cette spécificité communale, je pense utile de la retrouver sous l'angle de l'insurrection de 1851, pour la confronter aux idéaux républicains de l'époque. Le travail autour de « la république au village » prend là une forme de « travaux pratiques » car il est possible de vérifier l'importance des engagements communaux dans la structuration des luttes.

A repérer la liste des communes véritablement insurgées de L'Aveyron, il s'en trouve seulement 9 et parmi elles, Sauveterre, où le maire en tête conduisit quelques habitants en armes à Rodez. Cette mobilisation de décembre 1851 matérialise une implication quotidienne assez ancienne d'un petit groupe d'hommes favorables à la République. Voici le tableau confrontant le nombre de condamnations fortes (Conseil de guerre, Cayenne, Algérie) suite à l'insurrection, et le nombre de communes insurgées dans quelques départements du Sud-Ouest..

	condamnations fortes	Communes impliquées
Haute-Garonne	23	6
Lot	43	
Aveyron	108	9
Tarn	48	3
Tarn-et-Garonne	0	3
Ariège	5	
Hautes-Pyrénées	0	
Gers	461	50

Bien sûr, les données ci-dessus ne disent pas tout (souvent des condamnés ne furent même pas des insurgés) mais je pense juste d'en déduire que l'insurrection toucha non seulement un nombre limité de départements mais, au sein des départements, un nombre limité de communes. Dans le Gers où la révolte fut puissante, nous comptons seulement 50 communes vraiment impliquées sur 467. Toute la partie Est du département est restée calme. Avec Auch, parmi les villes moyennes révoltées

nous trouvons Mirande, Condom, Vic-Fezensac, Fleurance. Pour le reste, la mobilisation se fera dans les petits villages : Barran pour le canton d'Auch, Bassoues pour Montesquiou, Bezoles pour Valence etc. Si on considère que la répression est l'indice d'une activité républicaine de fond, son étude permet de braquer les projecteurs sur la fonction municipale et communale de l'enracinement à gauche.

Comment la commune se mobilise ?

Pour la période antérieure à l'insurrection, voici la mobilisation communale orchestrée par un maire dans un village du Tarn-et-Garonne, Bourg-de-Visa, où la question de la pétition en faveur de la révision de la constitution est posée en mai 1851. Le maire répond aux républicains par cet article :

« En invitant mes administrés à se rendre à la mairie, j'ai fait une démarche qui n'avait aucun caractère officiel ; je voulais leur faire part de l'initiative que je prenais pour signer une pétition, non en faveur de la prorogation des pouvoirs de Louis-Napoléon Bonaparte, comme il vous plaît de le dire, mais pour demander la révision légale de la Constitution, d'après les principes et les moyens de la Constitution elle-même. Cette communication, loin de jeter la paisible et honnête population de Bourg-de-Visa dans le plus grand étonnement, comme vous affectez de le dire, fut au contraire favorablement accueillie, puisqu'à la suite de la signature de M. Petit-Flourens, adjoint, et de la mienne, il fut ajouté spontanément un nombre considérable de signatures, parmi lesquelles je spécifierai celles du conseil municipal, moins deux qui se sont abstenus et qui, néanmoins, appartiennent au parti de l'ordre ; de trois ecclésiastiques résidant dans la commune, celles des principaux fonctionnaires publics et de tous les officiers de la garde nationale, sans compter un grand nombre d'adhésions des électeurs illettrés. »

Cette description n'a rien d'original mais elle rappelle très bien un ordre hiérarchique de la commune qui se manifestera également le jour des élections, dans les cortèges conduisant les électeurs des communes au chef-lieu de canton, pour voter.

L'action du maire, sur ce point comme sur d'autres, est donc de la plus haute importance et en conséquence, malgré révocations et autres pressions, certains joueront en 1851 un rôle pivot, comme des journalistes, des avocats ou des artisans. Parce qu'ils sont des élus du suffrage universel, leur attitude peut nous en apprendre beaucoup sur la démocratie communale.

A présent, voici la description de quelques mobilisations villageoises dans le Gers au moment de l'insurrection. A Bezolles, un village de 502 habitants à 32 km d'Auch une colonne va se mettre en marche. « Village rouge très remuant, les républicains s'étaient réunis le soir du 3 chez le forgeron Goudoulin aîné. Ils avaient décidé de sonner le tocsin, de battre le tambour et de soulever les habitants. » indique Joseph Dagnan. C'est une commune aisée et les chefs sont autant forgerons, tailleurs que cultivateurs. « A Larroque-Saint-Sernin, le boulanger Sarran sonna le tocsin avec tant d'ardeur qu'il cassa la corde de la cloche et dut la remplacer. » Puis, c'est la marche sur Vic-Fezensac, avant de partir vers Auch. A Lavardens le tocsin sonne aussi. « Nous sonnons la Révolution ! » répète l'ex-maire Gardère. A Roquefort, un jeune artilleur en congé, Messine Joseph, a sonné le tocsin et s'est rendu à Jegun avec quelques insurgés. ». Le 5 au matin, le tocsin sonne de nouveau à Castillon. Bassoues 1600 habitants est un centre rouge avec un riche pharmacien comme chef républicain. L'élément majeur de la communauté villageoise est le tocsin et le tambour, à savoir le pouvoir sur la mairie et sur l'église. Les maires ne sont pas directement présents à tous les coups mais la commune se manifeste sous l'angle d'une communauté active.

Dans le Lot le préfet prévoyant fit interdire, dès l'annonce du coup d'Etat, l'usage des cloches, en riposte à l'appel républicain suggérant de sonner le tocsin. Il savait où pouvait se jouer la naissance ou la mort d'une révolte.

A revenir aux maires, voyons l'évolution politique de ceux du Gers entre 1848 et 1852 :

Réorganisation de mars 1848	Élections de juillet et août 1848	Sous la législative	Coup d'Etat
289 gardent les anciens maires 278 commissions provisoires	218 gardent les anciens maires 108 provisoires restent 126 écartés reviennent	32 maires révoqués 10 municipalités dissoutes. 50 municipalités républicaines	277 maires restent 234 communes subissent des mutations de maires ou adjoints

Alors que nous avons vu que seulement une cinquantaine de communes furent dans l'insurrection 234 communes voient changer le maire ou l'adjoint. C'est dire l'importance attachée à la question, importance que nous allons retrouver dans les paroles officielles.

Modifications des maires et adjoints suite au coup d'Etat en fonction des lieux.

	Nombre de communes modifiées	Nombre total de communes	Nombres de communes avec inculpés
Auch	54(63%)	85	26
Condom	51(58%)	87	20
Lectoure	33(45%)	72	8
Lombez	23(32%)	71	0
Mirande	73(48%)	152	30
	234	467	84

Il est normal de constater que l'arrondissement sans arrestation est celui qui a le moins de communes avec des modifications municipales mais en même temps, le pouvoir tient tellement à contrôler la situation que dans le dit arrondissement de Lombez, il y a 23 communes avec des maires ou adjoints qui changent.

Nous le savons, les insurrections constituent des moments privilégiés pour connaître l'état d'esprit de citoyens qui souvent n'apparaissent pas dans les documents d'histoire. Celle de décembre 1851 permet d'analyser jusqu'à quel point les départements commencent à devenir un échelon du combat politique local mais, plus encore, elle permet donc de comprendre comment des communes vivent ce carrefour de l'histoire. Quelques villages ou bourgs vont transformer des traditions de luttes diverses en luttes municipales, c'est-à-dire en luttes politiques pour la république. Entre l'idée que la république appartenait à des esprits éclairés devant la diffuser

depuis les centres jusqu'aux citoyens, et la pratique permettant à la communauté villageoise de donner forme républicaine à un passé de révoltes, il aurait pu y avoir une rencontre fructueuse. Elle commença à se produire autour de 1849, dans la campagne électorale pour les législatives, car des démocrates comprirent que, pour convaincre les citoyens, il ne suffisait pas de rappeler les idées générales de liberté, égalité, fraternité. Mais le coup d'Etat mettra un terme définitif à cette invention en gestation. Au lendemain du 2 décembre « le centre » prend totalement les commandes. C'est vrai, en 1870-1871 il va devoir les céder en partie mais les citoyens auront perdu quelque réflexes puissants de la Seconde République. Les révoltes des Communes de 1871 confirmeront que la commune sert de base à l'engagement démocratique conséquent mais qu'il est devenu impossible de les fédérer dans une société où un fossé immense a été creusé entre échelons de base et pouvoir central.

La commune sous haute surveillance

Par le décret du 3 juillet 1848 les maires et adjoints sont élus par les conseils municipaux sauf pour les chef-lieux du département, les chef-lieux d'arrondissement et les communes de plus de 6000 habitants. Cette avancée démocratique est exceptionnelle. Avec la République conservatrice des tentatives de retour en arrière se firent jour mais la Législative n'osa pas revenir sur ce décret alors que des pressions du gouvernement poussaient pour en revenir à une situation d'avant 1831, en accordant aux préfets l'autorisation de prendre le maire même parmi les non-élus au conseil municipal.

Au titre de cet appel au retour en arrière, voici la circulaire du préfet du Gers en décembre 1849 :

« Si MM les Maires tiennent une partie de leur mandat du suffrage universel, il ne faut pas qu'ils croient pouvoir l'exploiter impunément, soit au profit des passions ou des vengeances de leurs commettants, soit dans l'intérêt de leurs rancunes personnelles. Le pouvoir exécutif dont ces magistrats sont aussi les délégués, n'entend pas abdiquer à leur égard qu'on le sache bien, le droit de les diriger et de les surveiller dans l'exercice des devoirs qui dérivent de leurs fonctions. Et cependant je me suis aperçu à regret que plusieurs d'entre eux, ayant perdu de vue ces obligations, avaient essayé de s'y soustraire. Il est temps que ces fatales habitudes empruntées à des souvenirs révolutionnaires se perdent dans le département. Je ne saurais en souffrir le retour. »

Les affrontements avec les maires rouges dans le Gers se produiront à Lectoure, Saint Clar, Mirande, Masseube, Marciac, Cazaubon, Manciet, Beaucaire, Haget. Au total 32 maires et adjoints révoqués avec 1005 pour toute la France. On est plus proche des 50 communes insurgées que des 234 commune frappées après 1851.

La loi discutée au Corps législatif le 22 juin 1852 va nous éclairer sur le contrôle des communes comme moyen de contrôle du suffrage universel. Le rapporteur en est Dubouys (d'Angers) et nous n'aurons ce rapport dans le Moniteur universel que le lundi 28 juin. J'aurai souhaité lire le compte-rendu des débats sur la question mais la question du budget ayant pris le dessus, elle fut passé à l'as. Avec même cette confusion étrange : le texte du rapport est un ajout au procès-verbal de la séance du 22 juin alors que le débat a été mentionné au sommaire de l'ordre du jour pour le 23 juin. Le Conseil d'Etat ayant étudié la question le 21 juin.

Comme pour la constitution de 1848 nous apprenons que la question est traitée dans l'urgence et sera donc l'objet d'une loi ultérieure. Le point crucial que révèle le rapport est le suivant :

« *Sur le suffrage universel une discussion sérieuse s'est élevée dans votre commission. Dans l'exposé des motifs, le Gouvernement a pris le soin de faire*

ressortir les périls du suffrage universel direct et sans limites, appliqué surtout aux élections locales, il a signalé la différence profonde qui existe, selon lui, entre le caractère et le but de ces élections d'un intérêt purement départemental et communal, et le caractère et le but des élections politiques qui, à de longs intervalles, sont destinées à constituer les grands pouvoirs de l'Etat. Après avoir été conduit à tirer lui-même, de cette diversité de but et d'origine, la conséquence qu'il semble plus conforme au principe de n'accorder le droit électoral en matière de représentation locale qu'à ceux qui sont véritablement parties intéressées dans les affaires départementales et communales, c'est-à-dire à ceux qui, chef de famille, propriétaires ou domiciliés doivent supporter les charges que les conseils généraux et municipaux ont pour mission de voter, il finit cependant par conclure à appliquer pour cette fois encore aux diverses espèces d'élections locales le décret du 3 juillet 1848, reproduit par le décret du 2 février 1852 tout en avouant qu'il n'a pas la prétention d'avoir trouvé la solution définitive d'un problème aussi difficile. »

N'est-elle pas extraordinaire cette vision des élections locales où le suffrage universel serait d'application plus difficile que pour des élections nationales ? Et ce rapport continuera par cette réflexion : *« Il faut voter à la commune pour soustraire des électeurs aux influences qui pourraient au chef-lieu les circonvenir. »*

Conformément à la vision républicaine, les communes seraient plus « sages » que les chef-lieux d'arrondissements, qui eux seraient plus sages que les chef-lieux de départements.

Faute d'empêcher le suffrage universel la loi va cependant introduire des reculs incroyables puisque le Président de la République s'octroie la nomination des maires et adjoints des chef-lieux d'arrondissements et des villes de plus de 3000 habitants laissant au préfet la nomination des autres. Mais la loi va encore plus loin car le choix peut se porter sur des personnes n'appartenant pas au conseil municipal. Cette loi nous renvoie à une situation antérieure à 1831 !

Et pour le détail les séances du Conseil général, comme celles du Conseil municipal perdent leur caractère public. La méfiance des autorités dictatoriales en direction des mairies est démontrée sans masque. La commission du Corps législatif se fera très critique sur un point : la nomination par le Président de la République des présidents, vice-présidents et secrétaires du Conseil Général. Mais la loi étant transitoire elle se contente d'en proposer un « examen approfondi » ultérieurement.

Pour préciser le contexte de cette discussion il est bon d'indiquer que le Comte de Montalembert a obtenu seulement par 75 voix contre 59 l'autorisation d'imprimer son discours. Les bonapartiste souhaitaient l'interdire en tant que publication inopportune. Il s'agit d'un discours qui, bien sûr, n'avait pas obtenu le soutien du Corps législatif.

Pour conclure, ce mot du prince président au Corps législatif à la fin de la session le 28 juin 1852 : *« Vous vous êtes occupés des grands intérêts du pays, comprenant que le temps des discours passionnés et stériles était passé, que celui des affaires était venu. L'application d'un nouveau système rencontre toujours des difficultés. Si le travail a semblé manqué à vos premières sessions vous avez compris que le désir d'abrégé la durée de ma dictature et mon empressement à vous appeler*

auprès de moi en avaient été la cause, en privant mon gouvernement du temps nécessaire à la préparation des lois qui devaient vous être soumises. »

Ce Corps législatif qui fait revenir les libertés communales au temps les plus noirs du pays était donc une façon d'en finir avec la dictature du Prince-président !

Si la commune avait été base de la démocratie ?

A lire la Constitution du 4 novembre 1848, l'ordre des articles indique bien la conception de la démocratie de ses rédacteurs : d'abord le citoyen avec le chapitre III « droits des citoyens garantis par la Constitution » puis le chapitre suivant est consacré à l'Assemblée législative avec ensuite les pouvoirs du président. Après les articles sur les pouvoirs publics et le pouvoir exécutif, la présentation du statut des communes devient une question technique : de l'administration intérieure.

L'article 78 indique la désinvolture du comité de la Constitution :

« Une loi déterminera la composition et les attributions des Conseils généraux, des conseils cantonaux, des Conseils municipaux, et le mode de nomination des maires et adjoints. ».

Bien sûr il sera fait mention ensuite de l'élection par le suffrage direct du conseil municipal comme du pouvoir de dissolution du président, mais rien de plus.

C'est en conscience que les penseurs de la Deuxième république reléguèrent au second plan le statut de la commune puisqu'à en croire Tocqueville, ce thème suscita une scission importante au sein du Comité de Constitution.

Il écrit dans ses **Souvenirs** :

« La discussion du Comité de Constitution s'ouvrit le 22 mai ; il s'agit d'abord de savoir par quel côté on entreprendrait cette œuvre immense. Lamennais proposa de commencer par régler l'état des communes. Il avait procédé ainsi lui-même dans un projet de constitution qu'il venait de publier pour s'assurer la primeur de ses découvertes. Puis il passa de la question de priorité à la question de fond et se mit à parler de la centralisation administrative, car ses pensées ne se divisaient guère ; son esprit était toujours occupé en entier par un seul système et toutes les idées qui s'y trouvaient y adhéraient si bien entre elles que, quand l'une en sortait, il était comme nécessaire que toutes les autres suivissent ; il fit donc voir avec une grande force qu'une république, dont les citoyens n'auraient pas l'esprit et l'habitude journalière de se conduire eux-mêmes, était un monstre et ne pouvait vivre. »

Il fut décidé qu'on ne s'occuperait pas d'abord du système communal et le lendemain Lamennais démissionna. Tocqueville peut écrire alors : *« En France, il n'y a guère qu'une chose qu'on ne puisse faire : c'est un gouvernement libre, et qu'une institution qu'on ne puisse détruire : la centralisation. »*

Chacun peut mesurer, 150 ans après la pertinence de cette discussion. Allons chercher la logique propre à Lamennais qui n'est pas absent pour rien de notre histoire (il travailla aussi au concept de séparation de l'église et de l'état si cher à notre pays).

Dans un texte du 9 mars 1831 intitulé « La République » Lamennais donnait déjà son sens à la République. Considérant que la question fondamentale n'était pas la présence ou non d'un roi à la tête du pays il précisait : « Nous le répétons, le France sous la Charte de 1830, est une véritable république ... ». car il reste seulement à permettre une meilleure expression de la volonté nationale :

« Tout se réduit à un bon système d'élection et à un bon système d'administration. (...). Il suit de là que, pour établir un ordre régulier et dès lors durable, le premier soin devrait être d'organiser un système administratif fondé sur ce principe, que tout intérêt nettement circonscrit a le droit imprescriptible de s'administrer lui-même. On remonterait ainsi de la commune, qui est le véritable élément politique, jusqu'à la Chambre ou jusqu'aux Chambres dont la principale fonction est de mettre en harmonie, par des lois qui embrassent l'Etat entier, les administrations inférieures et de constituer ainsi l'unité sociale. (...) Mais l'on conçoit qu'un pareil système d'administration qui, en France, sort forcément de la nature des choses, appelle de toute nécessité un système analogue d'élection. Car, en premier lieu, chaque commune, chaque province ne peut s'administrer réellement elle-même, si elle n'élit ses magistrats ; et comme, en second lieu, les affaires du pays ne sont que la généralité des affaires des communes et des provinces considérées en tant que, par leur union, elles forment l'Etat, les représentants de l'Etat doivent être les représentants des provinces et des communes, c'est-à-dire que leur élection doit se lier étroitement à celle des magistrats locaux et n'en être qu'une extension. »

Je n'ai pu avoir entre les mains le projet de Constitution de Lamennais en 1848 mais j'imagine sans peine qu'il devait faire référence à cette construction politique contraire au centralisme français que Napoléon III instituera comme marque définitive du pays.

Entre 1848 et 1851, les maires purent obtenir quelques pouvoirs. Issus du suffrage universel puisque élus par le Conseil municipal (décret du 3 juillet 1848 qui exclut de la mesure les chefs-lieux d'arrondissement, de département et les villes de 10.000 habitants), ensuite le Second Empire, les nomme directement. Ils deviennent représentant de l'Etat dans la commune. La contradiction (ou porteur des souhaits de l'Etat ou de ceux des citoyens) était réduite à sa plus simple expression. De toute façon la Deuxième République alors qu'elle décide de rémunérer largement les députés refuse de verser la moindre indemnité au maire rendant la fonction « attractive » aux plus aisés.

Conclusion

La République s'imposera réellement en se traduisant en victoires électorales aux municipales (entre 1880 et 1890) et bien souvent, les villages rouges de 1848-1851 seront les premiers à présenter des listes officiellement opposées aux conservateurs. La pratique communiste continuera cette pratique républicaine : les municipalités communistes devaient servir de preuve concrète du bien fondée de l'idéologie défendue. Mais, la tradition française rencontrant l'idéologie communiste (et l'ayant formé pour une part), les élus de ce parti furent souvent pris entre deux feux : servir l'autorité centrale (le Parti) ou servir les pratiques citoyennes (la Base). D'où les difficultés traditionnelles de ce parti avec ses élus. En même temps, la question traverse toute l'histoire de France en prenant parfois pour opposition jacobins et girondins, centralisateurs et fédéralistes.

Le thème des libertés communales (comme leur refus) appartient à une logique multiple. Dans son livre, *Les cloches de la terre*, Alain Corbin démontre comment la France passe de la cloche à l'esprit de clocher (ce clocher si frappant dans l'affiche de Mitterrand en 1981) et comment en certains endroits le pouvoir sur le cloche heurte le pouvoir sur le tambour. Son livre possède même un chapitre sur « les principales collisions ». Des phénomènes qui se sont produits entre 1848 et 1851 y trouvent naturellement leur place, mais même si Philippe Vigier y est cité, l'attention n'est pas portée sur ce moment symbolique qu'est la résistance au coup d'Etat par tocsin

interposé. J'ai envie de dire que le livre, avec ses nombreuses qualités, manifeste une conception de la commune comme unité parcellaire de notre société, voire comme simple unité administrative. Or je m'inscris dans une autre vision de la commune. La politique, en tant qu'engagement collectif contraire à l'engagement corporatiste, avait besoin d'un lieu communautaire pour apparaître, et ce lieu s'appuya sur les communes, je veux dire sur les histoires communales. Un vaste dialogue social et inter-classiste s'y produisit surtout quand les intérêts économiques des uns et des autres n'étant pas trop opposés, le cabaret devenait le lieu de fusion démocratique de la conscience villageoise. Face au livre d'Alain Corbin qui a le mérite de s'intéresser à un objet servant de référence à une commune (le clocher), il faudrait une étude des cabarets comme lieu majeur de la formation politique des citoyens (d'où l'exclusion d'autant plus forte des citoyennes). La commune, de parcelle de la société, en deviendrait un condensé.

En conséquence il ne s'agit pas d'utiliser la commune, ou le hameau, comme simple espace (la mode actuelle de ce terme qui exprime seulement le vide, n'est pas pour m'étonner) où se manifeste d'abord des insurrections dirigées d'ailleurs, mais de l'étudier comme lieu constitutif de la conscience démocratique. Face à l'idéologie républicaine considérant que la diffusion des idéaux par des canaux allant de Paris vers la Province, en particulier à partir de la presse, l'insurrection démontre qu'il est possible de mesurer l'existence de tels idéaux dans des communautés qui se servent de la presse démocratique pour se renforcer. A l'heure où le tissu social a été chamboulé par les orientations économico-politiques dominantes, la reconstruction d'un sens démocratique peut puiser quelques énergies dans de telles analyses. Si je suis bien informé, l'espoir né à Porto Alegre a pour base une pratique politique municipale et non une action associative particulière.

Sources :

Jean-Paul Damaggio : Et Rozier chantait, poche de Point Gauche ! Octobre 1998

Alain Corbin : Les cloches de la terre, Flammarion, 1994 ;

Alexis de Tocqueville, Souvenirs, Gallimard, 1999 ;

Maurice Bel : Les condamnés à l'Algérie en 1852 dans le Gers ;

Joseph Dagnan : Le Gers sous la Seconde république (deux tomes), 1928

Félicité de Lamennais : De la société première et de ses lois ou de la religion (nouvelle édition suivie de mélanges politiques) Garnier (peut-être édité en 1848)

Le Moniteur Universel pour les textes de loi.